



Rapport relatant les constatations résultant de la réconciliation entre la comptabilité de la BCM et les normes IAS/IFRS à travers les états financiers 2017

Décembre 2018



Sommaire

	Conclusion	5
I.	Contexte, objectifs et limites de la mission	10
II.	Démarche adoptée	12
III.	Analyse des normes IFRS applicables aux états financiers locaux de l'exercice 2017	14
IV.	Quantification des écarts IFRS sur les états financiers locaux de l'exercice 2017	19
V.	Présentation des états financiers proforma IFRS	67
VI.	Etat des ajustements IFRS	72
VII.	Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS	77

Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AFS	Available for sale (Disponible à la vente)
BAD	Banque Africaine de Développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BMICE	Banque Maghrébine d'Investissement et du Commerce Extérieur
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Economique
DA	Dinar Arabe
DTS	Droit de Tirage Spécial
EUR	Euro
FADES	Fonds Arabe de Développement Economique et Social
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMA	Fonds Monétaire Arabe
FMI	Fonds Monétaire International
FNRH	Fonds National des Revenus des Hydrocarbures
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GIMTEL	Groupement Interbancaire de Monétique et des Transactions Electroniques
HTM	Held to Maturity (Détenu jusqu'à échéance)
IAS	International Accounting Standards

Abréviations

ICNE	Intérêts courus non échus
IDR	Indemnité de départ à la retraite
IFRS	International Financial Reporting Standards
ISRS	International Standard on Related Services
JV	Juste valeur
KMRO	Mille Ouguiya
LYD	Dinar Libyen
MRO	Ouguiya
OCI	Other Comprehensive Income (Autres éléments du résultat global)
PCM	Plan Comptable Mauritanien
RAMP	Reserves Advisory Management Program
RSA	Royaume d'Arabie Saoudite
RCRP	Régime Complémentaire de Retraite du Personnel
TIE	Taux d'Intérêt Effectif
UM	Unité monétaire
UBAF	Union de Banques Arabes et Françaises
USD	Dollar Américain
VCN	Valeur Comptable Nette



Conclusion



F.M.B.Z. KPMG Tunisie
Immeuble KPMG, 6, Rue du Riyal
Les Berges du Lac II – 1053 Tunis

Tel + 216 71 194 344
Fax + 216 71 194 320
Web site : www.kpmg.com/tn

Tunis, le 28 décembre 2018

Privé et confidentiel

Project : Réconciliation entre la comptabilité de la BCM et les normes IAS/IFRS à travers les états financiers 2017

Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie,

Dans le cadre de l'exécution de la mission de réconciliation entre la comptabilité de la BCM et les normes IAS/IFRS à travers les états financiers 2017, qui nous a été confiée en date du 22 octobre 2018 par la BCM nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport.

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues avec vous et indiquées ci-dessous relatives à la réconciliation entre la comptabilité de la BCM et les normes IAS/IFRS à travers les états financiers de l'année 2017. Notre mission a été effectuée selon la norme internationale de services connexes ISRS 4400 (International Standard on Related Services, Norme ISRS) relative aux missions de procédures convenues.

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues dans le contrat de service et indiquées ci-dessous :

1. Nous avons analysé les écarts des normes comptables nationales mauritaniennes actuellement appliquées aux états financiers de la BCM par rapport aux normes IAS/IFRS applicables au 1^{er} janvier 2017.
2. Nous avons quantifié, dans un tableau Excel, les écarts de réconciliation des états financiers de l'exercice 2017 incluant entre autres l'expertise du parc immobilier de la Banque et le calcul actuariel des indemnités de départ à la retraite.
3. Nous avons présenté une version proforma des états financiers de l'exercice 2017 quantifiés en normes IAS/IFRS.
4. Nous avons identifié et présenté des recommandations portant sur les actions à entreprendre par la Banque pour une éventuelle adoption des IFRS.

Les travaux effectués nous ont conduit aux constatations suivantes :

a) Analyse des normes IFRS applicables aux états financiers locaux de l'exercice 2017

Les travaux d'analyse des normes IAS/IFRS applicables aux états financiers locaux de l'exercice 2017, nous ont conduit à noter que toutes les normes IAS/IFRS applicables à la BCM pour l'arrêté des états financiers IFRS de la Banque au 31 décembre 2017 sont à retenir à l'exception de celles dont l'application n'est pas obligatoire à cette date ainsi que celles dont l'application est inappropriée pour l'activité de la BCM.

L'analyse détaillée de ces normes est présentée aux pages 15 à 18 du présent rapport.

b) Quantification des écarts de réconciliation

Les travaux de quantification des écarts de réconciliation des états financiers locaux de l'exercice 2017, nous ont conduit à noter ce qui suit:

- Les états financiers de la BCM au 31 Décembre 2017 (états financiers locaux), sont établis conformément au Plan Comptable Mauritanien et à la note préliminaire aux dits états financiers, décrivant les principes comptables et règles d'évaluation applicables à la Banque Centrale de Mauritanie et compte tenu des spécificités de l'activité de la Banque Centrale. Ces états financiers locaux font apparaître à la clôture de l'exercice 2017:

- Un résultat net de l'exercice de 1 117 626 KMRO.
- Un total de fonds propres (capital et réserves avant résultat de l'exercice) de 17 234 220 KMRO.
- Soit un total de fonds propres après résultat de l'exercice et avant distribution de 18 351 846 KMRO.



F.M.B.Z. KPMG Tunisie
Immeuble KPMG, 6, Rue du Riyal
Les Berges du Lac II – 1053 Tunis

Tel + 216 71 194 344
Fax + 216 71 194 320
Web site : www.kpmg.com/tn

Les états financiers de la BCM au 31 Décembre 2017 quantifiés en IFRS font apparaître:

- Un résultat global net de l'exercice de 5 514 799 KMRO, soit un écart positif de 4 397 173 KMRO.
- Un total de fonds propres (capital et réserves avant résultat global de l'exercice) de 10 541 195 KMRO, soit un écart négatif de 6 693 026 KMRO.
- Un total de fonds propres après résultat global de l'exercice et avant distribution de 16 055 994 KMRO, soit un écart négatif de 2 295 852 KMRO.

Il y a lieu de noter que la réserve de réévaluation des actifs et passifs en devises et la réserve de réévaluation de l'or présentées au niveau des états financiers locaux parmi les passifs ont été reclassées en capitaux propres et en résultat de l'exercice pour se conformer au référentiel IFRS pour un montant total de 4 853 497 KMRO pour la réserve de réévaluation de l'or et 2 211 574 KMRO pour la réévaluation des actifs et passifs en devises. Toutefois ces résultats ne sont pas distribuables en application de l'article 88 de l'ordonnance n°4-2007 portant statuts de la BCM en vigueur au 31 décembre 2017.

Les travaux de quantification détaillés sont présentés aux pages 20 à 66 du présent rapport.

c) Etats financiers proforma de l'exercice 2017 quantifiés en normes IAS/IFRS

Le bilan et l'état de résultat proforma de l'exercice 2017 quantifiés en normes IAS/IFRS sont présentés aux pages 68 à 71. Les notes explicatives sont détaillées au niveau de chaque rubrique du bilan et l'état de résultat aux pages 23 à 66.

Il y a lieu de préciser que les éléments d'actif et de passif sont présentés, respectivement par ordre de liquidité décroissante et d'exigibilité décroissante.

d) Identification des recommandations portant sur les actions à entreprendre par la Banque pour une éventuelle adoption des IFRS.

Les recommandations portant sur les actions à entreprendre par la Banque pour une éventuelle adoption des IFRS sont présentées aux pages 78 à 87. Ces recommandations couvrent le contexte, les exigences, les atouts et entraves, l'équipe du projet, l'approche et le calendrier.

Compte tenu du fait que les procédures mentionnées ci-dessus ne constituent ni au audit ni un examen limité selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing, Normes ISA) ou les normes internationales d'examen limité (International Standards on Review Engagements, Normes ISRE), nous n'exprimons aucun degré d'assurance sur les comptes de l'exercice 2017.

Si nous avons mis en œuvre des procédures complémentaires ou si nous avons réalisé un audit ou un examen limité des états financiers selon les normes internationales d'audit ou les normes internationales d'examen limité (ou les normes ou pratiques nationales applicables), d'autres éléments auraient pu être portés à notre connaissance et vous auraient été communiqués.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué ci-dessus et est réservé à votre usage interne. Il ne peut être utilisé à d'autres fins, ni être diffusé à d'autres parties.

Nous vous souhaitons bonne réception, et vous prions de croire, Monsieur le Gouverneur, en l'assurance de notre sincère considération.

Moncef Boussanouga Zammouri

Senior Partner, FMBZ KPMG Tunisie





I. Contexte, objectifs et limites de la mission

I. Contexte, objectifs et limites de la mission

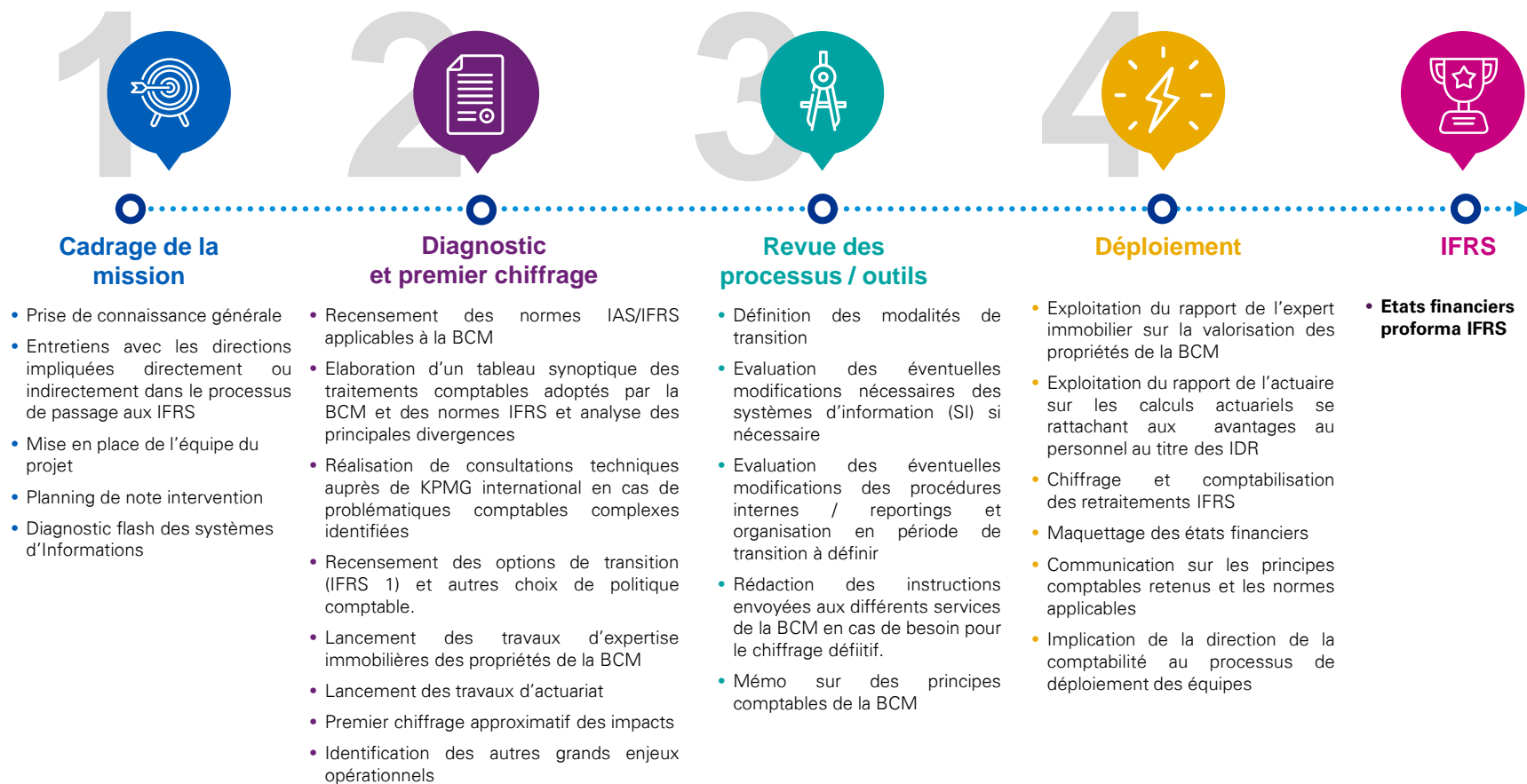
- Suite à la globalisation des marchés financiers et pour répondre aux exigences internationales en terme d'informations financières pertinentes, intelligibles et comparables, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) prévoit de mettre en place des procédures lui permettant de présenter ses états financiers selon les normes internationales IAS/IFRS.
- En effet, l'élaboration des états financiers de la BCM selon les normes IFRS permettrait d'une part, d'améliorer la qualité de l'information financière de la banque, et d'autre part, de constituer des éléments de comparaison pertinents avec les autres banques centrales.
- Dans ce contexte, la BCM prévoit de publier périodiquement des états financiers selon les normes IFRS en se basant sur un tableau de passage.
- Compte tenu de l'étendue du projet et de son calendrier, la BCM souhaite notamment:
 - ✓ Un accompagnement dans le processus de quantification de ses comptes annuels en normes IFRS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.
 - ✓ L'identification et l'analyse des écarts des normes comptables nationales mauritaniennes actuellement appliquées aux états financiers de la BCM par rapport aux normes IAS/IFRS applicables au 1er janvier 2017.
 - ✓ La conception d'un tableau Excel de réconciliation entre les deux séries de normes (normes BCM & celle des IFRS).
 - ✓ Des recommandations concernant notamment le diagnostic comptable, l'analyse de problématiques techniques complexes mais également le recensement de l'ensemble des impacts opérationnels de la transition.
- Dans le cadre d'une consultation restreinte, notre cabinet a été sélectionné pour la réalisation de cette mission. Les travaux que nous vous proposons ne constituent ni un audit, ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel applicables en Mauritanie et les normes d'audit internationales (IFAC). Par conséquent, nous ne formulons aucune assurance sur les états financiers de la BCM. Notre analyse des implications comptables s'est fondée sur la base de notre lecture des états financiers et autres documents que vous nous avez fournis ainsi que des échanges avec les responsables de vos services.
- Les résultats des travaux présentés ne constituent pas une adoption totale des IFRS, mais seulement une quantification des états financiers 2017 et une identification des principaux impacts.
- Les dispositions de l'article 88 des statuts de la BCM relatives à la prise en charge éventuelle par le Trésor des pertes annuelles de la BCM ne sont pas prises en considération dans le cadre de cette quantification. Cette quantification ne couvre que l'exercice 2017.



II. Démarche adoptée

II. Démarche adoptée

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les différentes structures de la BCM afin de fournir un travail de très bonne qualité dans la mise en œuvre des outils de quantification des états financiers 2017 en IFRS. Notre démarche s'est articulée autour de cinq phases suivantes :





III. Analyse des normes IFRS applicables aux états financiers locaux de l'exercice 2017

III. Analyse des normes IFRS applicables aux états financiers locaux de l'exercice 2017

Nous avons effectué un recensement des normes IAS/IFRS applicables à la BCM pour l'arrêté des états financiers IFRS de la banque au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire à cette date :

N° Norme	Libellé	Date d'entrée en vigueur prévue par l'IASB "Période de reporting ouverte à compter du..."	Application effective à la BCM (Etats financiers au 31/12/2017)	Norme appliquée pour la quantification	Commentaires
IAS 1	Présentation des états financiers	1 ^{er} janvier 2009	Oui	Oui	Certains paragraphes de la norme IAS 1 s'appliquent tels que : les principes généraux (cadre général, image fidèle, conformité aux IFRS, comptabilité d'engagement, etc.) et le format de présentation du bilan et du compte de résultat etc. Même si effectivement la mission n'a pas pour objet d'établir des états financiers complets en IFRS (pas d'informations comparatives, pas d'état de flux de trésorerie, pas d'état de variation des capitaux propres et pas de notes annexes).
IAS 2	Stocks	1 ^{er} janvier 2005	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM
IAS 7	Tableau des flux de trésorerie	1 ^{er} janvier 1994	Oui	Non	Norme spécifique à l'état des flux de trésorerie qui est une des composantes obligatoires des états financiers. Cependant, elle n'est pas appropriée pour l'activité de la BCM (ayant pour mission l'émission de la monnaie)
IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	1 ^{er} janvier 2005	Oui	Non	S'agissant d'une première application, BCM va appliquer pour la première fois les normes IFRS (Cf. IAS 1. §11). IAS 8 concerne les changements (méthode ou estimation) et les corrections d'erreurs pour une entité appliquant déjà les normes IFRS. Cette norme s'appliquera donc dans le cas où BCM change son application d'une norme IFRS (exemple : cas des nouvelles normes IFRS ou amendements à partir du 1er janvier 2018 sauf dispositions particulières de première application d'une nouvelle norme prévue dans celle-ci).
IAS 10	Evènements postérieurs à la clôture	1 ^{er} janvier 2005	Oui	Non	Non applicable sur la conversion aux IFRS. Cependant, cette norme s'appliquera bien à BCM pour les prochains états financiers publiés (en cas d'évènements postérieurs à la clôture).
IAS 11	Contrats de construction	1 ^{er} janvier 1995	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IAS 12	Impôts sur le résultat	1 ^{er} janvier 1998	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IAS 16	Immobilisations corporelles	1 ^{er} janvier 2005	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM
IAS 17	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2005	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IAS 18	Produits des activités ordinaires	1 ^{er} janvier 1995	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM

III. Analyse des normes IFRS applicables aux états financiers locaux de l'exercice 2017

N° Norme	Libellé	Date d'entrée en vigueur prévue par l'IASB "Période de reporting ouverte à compter du..."	Application effective à la BCM (Etats financiers au 31/12/2017)	Norme appliquée pour la quantification	Commentaires
IAS 19	Avantages du personnel	1 ^{er} janvier 2013	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM
IAS 20	Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique	1 ^{er} janvier 1984	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM s'il y a des éléments concernés dans les états financiers de la banque
IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères	1 ^{er} janvier 2005	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM
IAS 23	Coûts d'emprunt	1 ^{er} janvier 2009	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IAS 24	Information relative aux parties liées	1 ^{er} janvier 2011	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IAS 26	Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite	1 ^{er} janvier 1988	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IAS 27	Etats financiers individuels (version applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IAS 28	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 ^{er} janvier 2013	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IAS 29	Information financière dans les économies hyperinflationnistes	1 ^{er} janvier 1990	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IAS 32	Instruments financiers : présentation	1 ^{er} janvier 2005	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM
IAS 33	Résultat par action	1 ^{er} janvier 2005	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IAS 34	Information financière intermédiaire	1 ^{er} janvier 1999	Oui	Non	Le travail de quantification est limité aux états financiers annuels. L'IAS 34 traitant uniquement des règles applicables aux comptes intermédiaires.
IAS 36	Dépréciation d'actifs	31 mars 2004	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM
IAS 37	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	1 ^{er} juillet 1999	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM
IAS 38	Immobilisations incorporelles	31 mars 2004	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM

III. Analyse des normes IFRS applicables aux états financiers locaux de l'exercice 2017

N° Norme	Libellé	Date d'entrée en vigueur prévue par l'IASB "Période de reporting ouverte à compter du..."	Application effective à la BCM (Etats financiers au 31/12/2017)	Norme appliquée pour la quantification	Commentaires
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation	1 ^{er} janvier 2005	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM
IAS 40	Immeubles de placement	1 ^{er} janvier 2005	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM (absence d'immeubles de placement)
IAS 41	Agriculture	1 ^{er} janvier 2003	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 1	Première adoption des IFRS	1 ^{er} juillet 2009	Oui	Oui	Norme partiellement applicable à la BCM : Les travaux doivent permettre d'établir le bilan d'ouverture et l'impact de l'application au 1 ^{er} janvier 2017.
IFRS 2	Paiement fondé sur des actions	1 ^{er} janvier 2005	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 3	Regroupements d'entreprises	1 ^{er} juillet 2009	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 4	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2005	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 5	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	1 ^{er} janvier 2005	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 6	Prospection et évaluation de ressources minérales	1 ^{er} janvier 2006	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 7	Instruments financiers: informations à fournir	1 ^{er} janvier 2007	Oui	Non	Non applicable sur les travaux de conversion aux IFRS. Cependant, cette norme s'appliquera bien à BCM pour les prochains états financiers publiés.
IFRS 8	Secteurs opérationnels	1 ^{er} janvier 2009	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 10	Etats financiers consolidés	1 ^{er} janvier 2013	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 11	Partenariats	1 ^{er} janvier 2013	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	1 ^{er} janvier 2013	Non	Non	Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 13	Evaluation de la juste valeur	1 ^{er} janvier 2013	Oui	Oui	Norme applicable à la BCM
IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2018	Non	Non	Application obligatoire à compter du 1er janvier 2018

III. Analyse des normes IFRS applicables aux états financiers locaux de l'exercice 2017

N° Norme	Libellé	Date d'entrée en vigueur prévue par l'IASB "Période de reporting ouverte à compter du..."	Application effective à la BCM (Etats financiers au 31/12/2017)	Norme appliquée pour la quantification	Commentaires
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1 ^{er} janvier 2018	Non	Non	Application obligatoire à compter du 1er janvier 2018
IFRS 16	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2019	Non	Non	Application obligatoire à compter du 1er janvier 2019. Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
IFRS 17	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2021	Non	Non	Application obligatoire à compter du 1er janvier 2021. Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
Amendements IFRS 2	Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	1 ^{er} janvier 2018	Non	Non	Application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
Amendements IFRS 4	Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2018	Non	Non	Application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Norme non appropriée pour l'activité de la BCM
Amendements IAS 40	Transferts d'immeubles de placement	1 ^{er} janvier 2018	Non	Non	Application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Norme non appropriée pour l'activité de la BCM



IV. Quantification des écarts IFRS sur les états financiers locaux de l'exercice 2017

IV.1. Quantification des écarts IFRS sur le bilan de la BCM au 31/12/2017

Banque Centrale de Mauritanie - Bilan au 31 Décembre 2017						
Chiffres en milliers de MRO	Référence de la Note	Balance au 31/12/2017	Retraitements IFRS			Balance Ajustée au 31/12/2017
			Ajustements	Reclassements	Total	
Actifs						
Avoirs et placements en or	AC - 01	5 638 210	-	(510 442)	(510 442)	5 127 768
Avoirs et placements en devises	AC - 02	296 102 797	(3 101)	29 796	26 695	296 129 493
Avoirs auprès d'organismes financiers internationaux	AC - 03	72 253 270	13 379 992	-	13 379 992	85 633 262
Créances sur l'Etat	AC - 04	215 011 269	(21 986 330)	-	(21 986 330)	193 024 939
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	AC - 05	969 750	(126 257)	-	(126 257)	843 493
Titres de participation	AC - 06	1 332 304	720 397	-	720 397	2 052 701
Valeurs immobilisées	AC - 07	4 993 930	1 500 236	-	1 500 236	6 494 166
Comptes d'ordre et divers actifs	AC - 08	12 363 144	(2 975 465)	480 646	(2 494 818)	9 868 325
Total Actifs		608 664 673	(9 490 527)	-	(9 490 527)	599 174 146

IV.1. Quantification des écarts IFRS sur le bilan de la BCM au 31/12/2017

Banque Centrale de Mauritanie - Bilan au 31 Décembre 2017						
Chiffres en milliers de MRO	Référence de la Note	Balance au 31/12/2017	Retraitements IFRS			Balance Ajustée au 31/12/2017
			Ajustements	Reclassements	Total	
Passifs						
Billets et monnaies en circulation	PA - 01	168 450 066	-	-	-	168 450 066
Comptes courants et de dépôts	PA - 02	161 467 097	-	-	-	161 467 097
Engagements envers le FMI	PA - 03	125 823 811	924 598	-	924 598	126 748 409
Engagements envers le FMA	PA - 04	118 318	1 970	-	1 970	120 288
Dépôts des banques étrangères	PA - 05	112 771 832	(658 581)	238 599	(419 982)	112 351 849
Accords de crédit et de compensation	PA - 06	3 296 869	-	-	-	3 296 869
Réserve de réévaluation Or	PA - 07	4 853 497	(4 853 497)	-	(4 853 497)	-
Différence de change	PA - 08	2 211 574	(2 211 574)	-	(2 211 574)	-
Comptes d'ordre et divers passif	PA - 09	11 319 764	(397 591)	(238 599)	(636 190)	10 683 574
Passifs		590 312 827	(7 194 675)	-	(7 194 675)	583 118 152
Capitaux propres						
Capital		200 000	-	-	-	200 000
Réserve statutaire		100 000	-	-	-	100 000
Réserve facultative		16 913 332	-	-	-	16 913 332
Report à nouveau	CP - 01	20 888	(22 288 674)	-	(22 288 674)	(22 267 786)
Autre résultat global inscrit aux Capitaux Propres	CP - 02	-	15 595 648	-	15 595 648	15 595 648
Résultat Global l'exercice	CP - 03	1 117 626	4 397 173	-	4 397 173	5 514 799
Total des capitaux propres		18 351 846	(2 295 852)	-	(2 295 852)	16 055 994
Total du passif et des capitaux propres		608 664 673	(9 490 527)	-	(9 490 527)	599 174 146

IV.2. Quantification des écarts IFRS sur le résultat de la BCM au 31/12/2017

Banque Centrale de Mauritanie - Etat de résultat au 31 Décembre 2017 - Ajustement IFRS						
Chiffres en milliers de MRO	Référence de la Note	Balance au 31/12/2017	Retraitements IFRS			Balance Ajustée au 31/12/2017
			Ajustements	Reclassements	Total	
Produits						
Intérêts des avoirs en devises	PR - 01	2 730 000	1 698	-	1 698	2 731 698
Produits marché monétaire	PR - 02	550	-	-	-	550
Produits sur convention BCM-Etat	PR - 03	5 515 719	2 011 906	-	2 011 906	7 527 624
Commissions de change	PR - 04	2 168 652	-	-	-	2 168 652
Produits sur marché de change	PR - 05	2 763 752	-	265 151	265 151	3 028 903
Produits / Gestion Bons du Trésor	PR - 06	1 850 800	-	-	-	1 850 800
Autres produits	PR - 07	430 053	427 228	36 459	463 687	893 740
Gain de change	PR - 08	254 661	587 595	-	587 595	842 256
Total des produits		15 714 186	3 028 426	301 610	3 330 036	19 044 222
Charges						
Entretien de la circulation fiduciaire	CH - 01	(983 533)	(895 763)	-	(895 763)	(1 879 296)
Frais du personnel	CH - 02	(6 909 904)	(93 095)	-	(93 095)	(7 002 998)
Frais généraux	CH - 03	(1 438 757)	-	-	-	(1 438 757)
Frais financiers	CH - 04	(3 514 359)	(1 444 330)	-	(1 444 330)	(4 958 689)
Dotations aux amortissements		(166 187)	-	-	-	(166 187)
Dotations aux provisions		(439 493)	-	-	-	(439 493)
Total des charges		(13 452 234)	(2 433 187)	-	(2 433 187)	(15 885 421)
Autres produits et pertes						
Profits hors exploitation	PR - 09	329 577	-	(301 610)	(301 610)	27 968
Pertes hors exploitation	CH - 05	(1 473 904)	1 405 794	-	1 405 794	(68 110)
Total des autres produits et pertes		(1 144 326)	1 405 794	(301 610)	1 104 184	(40 142)
Résultat de l'exercice		1 117 626	2 001 033	-	2 001 033	3 118 659
Autres Eléments du Résultat global	OCI	-	2 396 140	-	2 396 140	2 396 140
Résultat global		1 117 626	4 397 173	-	4 397 173	5 514 799

IV.3. Référentiel comptable

Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2017

Les états financiers de la BCM sont établis conformément aux normes comptables mauritaniennes et aux méthodes d'évaluation appliquées par la BCM et les principes généralement admis en matière de comptabilité et d'informations à fournir.

La quantification de l'impact des ajustements opérés sur le bilan et les comptes de résultat de la BCM, dans le cadre de cette mission, ne constituent pas un jeu complet d'états financiers IFRS mais une présentation élaborée sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) décrites dans les notes qui suivent et les règles spécifiques à la Banque Centrale de Mauritanie.

Règles spécifiques :

- Présentation aux passifs du bilan des différences de change provenant de la réévaluation des devises et d'une réserve de réévaluation de l'Or. Pour le besoin de cette étude d'impact IAS/IFRS sur les comptes de la BCM, nous avons reclassé ces postes en capitaux propres et en résultat pour se conformer au référentiel IFRS. Toutefois ces résultats ne sont pas distribuables en application de l'article 88 de l'ordonnance n°4-2007 portant statut de la BCM en vigueur au 31 décembre 2017.
- Les éléments d'actif et de passif sont présentés, respectivement par ordre de liquidité décroissante et d'exigibilité décroissante.

IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

Dans cette étude d'impact de l'application des normes IAS/IFRS aux comptes de la BCM, nous n'avons pas appliqué, par anticipation, les IFRS nouvelles et révisées qui ont été publiées mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2017. Il s'agit notamment l'IFRS 9 : Instruments financiers applicable à partir du 1^{er} janvier 2018.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-01 : Avoirs et placements en or

En l'absence d'une norme IFRS/IAS spécifique au traitement des avoirs en or, nous avons retenu la méthode de présentation et de valorisation utilisée par la BCM en considérant que les avoirs en or sont des éléments monétaires à l'exception de l'or non monétaire (or en vrac) que nous avons reclassé en « Stocks d'or » dans les autres actifs en attendant sa monétisation.

En effet, les avoirs en or sont comptabilisés, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids et sont réévalués au 31 décembre 2017 selon le dernier fixing de la bourse de Londres au prorata des carats, convertie en MRO au cours central de l'USD à cette même date. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté dans le résultat de la BCM. Ce résultat n'est, toutefois, pas distribuable en application de l'article 88 de l'ordonnance n°4-2007 portant statut de la BCM en vigueur au 31 décembre 2017.

AC-01 : Avoirs et placements en or								
	Quantité en Onces			Cours Once/USD	Cours central USD/MRO	Contre valeur en KMRO		
	Total	Monétaire	Non Monétaire			Total	Monétaire	Non Monétaire
Or en nos Caves	1 266	64	1 202		353,48	539 911	29 469	510 442
Or détenu à la BDF	11 125	11 125	-	1 297	353,48	5 098 299	5 098 299	-
Total	12 391	11 189	1 202			5 638 210	5 127 768	510 442

Reclassement opéré :

Ajustements opérés sur les avoirs et placements en or			
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Reclassement	Balance ajustée 31/12/2017
Or en nos Caves	539 911	510 442	29 469
Encaisse or dans les caves de la BCM	489 917	460 448	29 469
Autres valeurs en caves (pièces commémoratives)	49 848	49 848	-
Autre encaisse argent en nos caves	146	146	-
Or détenu à la BDF	5 098 299	-	5 098 299
Encaisse or en dépôt	5 098 299	-	5 098 299
Total	5 638 210	510 442	5 127 768

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-02 : Avoirs et placements en devises

Il s'agit des réserves de change de la BCM qu'elle détient en caisses, dans des comptes à vue chez les correspondants, des comptes de dépôts à terme ou sous forme d'investissement dans des portefeuilles titres en devises.

AC-02 : Avoirs et placements en devises				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Avoirs en billets de banque étrangers	4 802 349	-	-	4 802 349
Dépôts à Vue	48 067 849	-	-	48 067 849
Avoirs en DTS auprès du FMI (Tranche réserve)	8 069 320	-	-	8 069 320
Dépôts à terme	157 668 859	-	-	157 668 859
RAMP	53 894 752	-	-	53 894 752
Portefeuille BDF (Obligation BAD)	17 952 781	(3 101)	29 796	17 979 476
Chèques à recouvrer	-	-	-	-
Titres de transactions (Obligations américaines)	5 646 887	-	-	5 646 887
Total des avoirs et placements en devises	296 102 797	(3 101)	29 796	296 129 493

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCM détient des avoirs en devises (en billets de banque étrangers ou en comptes courant chez les banques et institutions financières internationales) et sous forme de valeurs mobilières de placement. Ces titres sont détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le résultat détenus à des fins de transaction

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent des bons du Trésor américains et du RAMP. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur prix d'acquisition et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-02 : Avoirs et placements en devises (suite)

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers sous forme de dépôts à terme et d'obligations, pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils regroupent les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (02) catégories ci-dessus visées. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur.

La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous la rubrique « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de résultat.

Au 31 décembre 2017, il n'y a aucun instrument financier au niveau des avoirs et placements en devises qui appartient à cette catégorie d'actif.

Ajustements opérés

- Ajustement de la comptabilisation des obligations BAD classées en HTM au coût amorti étant donné qu'elles ont été acquises moyennant une décote qui a été comptabilisée immédiatement en résultat par la BCM à la date d'achat. L'ajustement en MRO se présente comme suit :

Décote totale	Décote à inscrire en CP	Décote à inscrire en Resultat	Impact sur la valeur de l'obligation
5 938 412	1 140 054	1 697 525	3 100 833

- Reclassement des intérêts courus non échus sur HTM de la rubrique comptes d'ordre et divers actifs à la rubrique avoirs et placements en devises pour MRO 29,8 millions.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-03 : Avoirs auprès d'organismes financier internationaux

Ce poste enregistre les souscriptions de la BCM au capital du F.M.I et du F.M.A. qui se détaillent comme suit :

AC-03 : Avoirs auprès d'organismes financiers internationaux				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Souscription au Fonds Monétaire International (FMI)	55 559 326	925 014	-	56 484 340
Souscription au Fonds Monétaire Arabe (FMA)	16 693 944	12 454 978	-	29 148 922
Total des avoirs auprès d'organismes fin. Internat.	72 253 270	13 379 992	-	85 633 262

Souscription au Fonds Monétaire International :

Ce poste correspond à la souscription de la Mauritanie au capital du FMI crédités dans le compte N°1 et le compte titres du Fonds Monétaire International.

Ajustement opéré:

La souscription de la BCM au capital du FMI a été corrigée par l'effet de la réévaluation du montant de la souscription en utilisant le cours central DTS/MRO établi par la BCM au 31 décembre 2017 au lieu du cours du DTS au 30 avril 2017 utilisé au niveau des comptes locaux. Le cours central DTS/MRO établi par la BCM a été retenu en l'absence d'information au niveau du site officiel du FMI sur la cotation DTS / MRO au 31 décembre 2017.

Ajustement de la souscription au Fonds Monétaire International en UM au 31 décembre 2017						
Libellé	Solde comptable en KMRO (Local)	Solde en SDR	Cours de conversion DTS / MRO au 30/04/2017	Cours de conversion au 31/12/2017	Montant converti en KMRO (IFRS)	Ajustement en KMRO
Souscription au Fonds Monétaire International en UM	55 559 326	112 698 204	492,992	501,200	56 484 340	925 014

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-03 : Avoirs auprès d'organismes financier internationaux (suite)

Souscription au Fonds Monétaire Arabe:

La participation de la Mauritanie au FMA s'élève à DA 13,8 millions composé de 276 actions d'une valeur de DA 50 000 chacune, payée à concurrence de DA 13,34 millions comme suit :

- DA 80 000 libérés en monnaie nationale versés au compte du FMA ouvert sur les livres de la BCM.
- DA 4,92 millions libérés initialement en devises convertibles;
- DA 4,2 millions revenant à la BCM au titre de l'augmentations du capital du FMA par incorporation des réserves et l'attribution de 84 actions gratuites intervenues en 2005 suite à la décision N°3/2005 du conseil des gouverneurs du fonds approuvant la libération par incorporation des réserves de la partie restante du capital.
- Souscription à l'augmentation du capital du FMA survenue en 2013 suite à la décision N°3/2013 du 02 Avril 2013 du conseil des gouverneurs. La part souscrite par la Mauritanie est de DA 4,6 millions conférant droit à 92 titres à libérer suivant les modalités suivantes :
 - ✓ 50 % équivalent à DA 2,3 millions : Par incorporation des réserves
 - ✓ 50 % équivalent à DA 2,3 millions : à libérer en cinq tranches égales de DA 460 000 chacune, dont la première à payer au plus tard le 07/04/2014 et la dernière au premier jour ouvrable du mois d'Avril 2018 au plus tard. Les quatre premières tranches de DA 0,46 millions chacune ont été libérées suivant le calendrier précité soit DA 1,84 million.

Ajustement opéré:

En l'absence d'information sur la valeur du marché, nous avons procédé à la revalorisation de la participation de la BCM au capital du FMA à la cote part revenant à la banque dans les capitaux propres du FMA. L'écart de réévaluation a été porté parmi les capitaux propres comme pour les actifs disponibles à la vente.

Part de la BCM dans les capitaux propres du FMA au 31 décembre 2017

	Nbre d'actions total du FMA	Nbre d'actions détenue par la BCM	Pourcentage de détention des action par la BCM	Montant Libéré par la BCM en DA	Montant souscrit par la BCM en DA	Pourcentage de libération par la BCM	Pourcentage de détention des action par la BCM ajusté	Total des CP du FMA en milliers de DA	Quote part de la BCM dans les CP du FMA en milliers de DA	Cour de change (DA/MRO) au 31/12/2017	Quote part de la BCM dans les CP du FMA convertie en KMRO	Valeur comptable de la participation de la BCM en KMRO	Impact de la réévaluation en KMRO
Souscription FMA	18 000	276	1,5333333%	13 340 000	13 800 000	97%	1,4822222%	1 307 907	19 386	1 504	29 148 922	16 693 944	12 454 978

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-04 : Créances sur l'Etat

Les créances de la BCM sur l'Etat se détaillent comme suit :

AC-04 : Créances sur l'Etat				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Comptes chèques postaux	7 464	-	-	7 464
Allocation DTS BCM-Etat	25 103 742	-	-	25 103 742
Créances sur l'Etat à regulariser	36 929 464	(8 814 495)	-	28 114 969
Créances sur l'Etat convention 2013	152 970 599	(13 171 835)	-	139 798 763
Total des avoirs auprès d'organismes fin. Internat.	215 011 269	(21 986 330)	-	193 024 939

- Les allocations DTS BCM-Etat représente les engagements de l'Etat en DTS vis-à-vis de la BCM depuis 2009. L'octroi de cette créance a été financé par les allocations DTS présentées au passif au niveau de la rubrique «Engagement du FMI ».
- Les créances sur l'Etat à régulariser correspondent aux intérêts se rattachant à la créance sur l'Etat – convention 2013 et aux commissions sur les Bons de trésor. Ces créances se détaillent comme suit:

Détail des créances sur l'Etat à regulariser						
Chiffres en milliers de MRO	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Commissions sur Bons de trésor	2 267 800	2 119 975	1 717 450	1 737 500	1 850 800	9 693 525
Impayés en intérêts / créance sur l'Etat convention 2013	5 444 205	5 444 205	5 444 205	5 459 120	5 444 205	27 235 939
Total des créances sur l'Etat à regulariser	7 712 005	7 564 180	7 161 655	7 196 620	7 295 005	36 929 464

- Les créances sur l'Etat convention 2013 enregistrent les diverses facilités accordées par la BCM à certaines entreprises publiques bénéficiant d'une garantie de l'Etat et des avances consenties par le passé à l'Etat qui ont fait l'objet d'une consolidation en 2013. Cette créance est payable pour MRO 117,080 milliards sur 30 ans dont 10 ans de grâce et aux taux de 4,65%. Le reste soit MRO 35,889 milliards est payable sur 20 ans dont 10 ans de grâce et sans intérêt.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-04 : Créances sur l'Etat (suite)

Traitement IFRS des créances :

En application du référentiel IAS/IFRS les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement liés à l'émission et diminuée de produits directement attribuables à l'émission. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts externes de transaction directement liés à l'émission des prêts et analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt. Aucun coût interne n'est pris en compte dans le calcul du coût amorti.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondante à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-04 : Créances sur l'Etat (suite)

Ajustements opérés

- Actualisation de la valeur des créances sur l'Etat à régulariser en utilisant le taux de référence de la créance de MRO 117,080 milliards rémunérée à 4,65 % s'agissant de la seule opération similaire effectuée par la BCM et en prenant comme hypothèse la date de 31 décembre 2023 (date de la première échéance de la créance sans intérêts) comme date de règlement.

Créances sur l'Etat convention 2013											
Chiffres en milliers de MRO	Montant de la créance	Échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur initiale de la créance		Décote			Coût amorti de la créance 31/12/2017	Ajustement de la créance
					Balance initiale (compte Local)	Balance à la JV (Comptes IFRS)	Valeur Initiale	Part inscrite aux CP	Part inscrite en résultat 2017		
Créances à régulariser de 2013	7 712 005	31/12/2023	-	4,65%	7 712 005	4 895 251	2 816 754	715 134	260 883	5 871 268	(1 840 737)
Créances à régulariser de 2014	7 564 180	31/12/2023	-	4,65%	7 564 180	5 024 684	2 539 496	478 160	255 882	5 758 726	(1 805 453)
Créances à régulariser de 2015	7 161 655	31/12/2023	-	4,65%	7 161 655	4 978 511	2 183 143	231 501	242 266	5 452 278	(1 709 377)
Créances à régulariser de 2016	7 196 620	31/12/2023	-	4,65%	7 196 620	5 235 449	1 961 171	-	243 448	5 478 898	(1 717 723)
Créances à régulariser de 2017	7 295 005	31/12/2023	-	4,65%	7 295 005	5 553 799	1 741 205	-	-	5 553 799	(1 741 205)
Total	36 929 464				36 929 464	25 687 695	11 241 769	1 424 795	1 002 479	28 114 969	(8 814 495)

- Actualisation de la créance sur l'Etat sans intérêt pour MRO 35,889 milliards en utilisant le taux de référence de la créance de MRO 117,080 milliards rémunérée à 4,65 % s'agissant de la seule opération similaire effectuée par la BCM.

Créances sur l'Etat convention 2013											
Chiffres en milliers de MRO	Date de début	Montant de la créance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur de la créance en 2013		Décote			Coût amorti de la créance 31/12/2017	Ajustement de la créance
					Balance initiale (compte Local)	Balance à la JV (Comptes IFRS)	Valeur en 2013	Part inscrite aux CP	Part inscrite en résultat 2017		
Créances sans intérêts	01/01/2013	35 889 364	-	4,65%	35 889 364	18 099 431	17 789 933	3 608 671	1 009 427	22 717 529	(13 171 835)
Créances à 4,65 %	01/01/2013	117 079 669	4,65%	4,65%	117 079 669	117 079 669	-	-	-	117 079 669	-
Autres		1 565	-	-	1 565	1 565	-	-	-	1 565	-
Total créances sur l'Etat - Convention 2013		152 970 599			152 970 599	135 180 666	17 789 933	3 608 671	1 009 427	139 798 763	(13 171 835)

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-05 : Créances sur les établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique englobe les encours de pensions livrés en MRO dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct ainsi que les prêts accordés aux banques primaires et autres institutions financières mauritaniennes. Au 31 décembre 2017 le détail de ces créances est constitué uniquement de la créance Ora-bank comme suit :

AC-05 : Créances sur les établissements de crédit et assimilés				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Prêt ORA-BANK	969 750	(126 257)	-	843 493
Total Créances sur les étab. de crédit et assimilés	969 750	(126 257)	-	843 493

Le prêt de Ora-Bank correspond à un reliquat de pension rééchelonnée en 2012 pour un montant de MRO 1,293 milliard remboursable sur une période de 9 années dont 5 ans de grâce au cours de laquelle le remboursement portera uniquement sur les intérêts à un taux de 1,5% l'an. La première échéance d'intérêts a été convenue pour le 31 décembre 2012 et la première échéance en principal pour le 31 décembre 2017, le remboursement se fera sur 4 échéances égales de MRO 323,250 millions.

Traitement IFRS de la créance Ora-Bank

La créance a été considérée comme octroyée à un taux hors conditions de marché. Cette créance a été actualisée au taux de marché. Le taux de marché retenu est celui de la pension d'origine à savoir 9% au lieu du taux nominal de 1,5%.

Créances sur l'Etat convention 2013										
Chiffres en milliers de MRO	Date de début	Montant de la créance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur de la créance en 2012		Décote			Ajustement de la créance
					Balance initiale (compte Local)	Balance à la JV (Comptes IFRS)	Valeur d'origine	Part inscrite aux CP	Part inscrite en résultat 2017	
Prêt ORA-BANK	01/01/2012	969 750	1,50%	9,00%	1 293 000	833 742	459 258	204 800	78 543	843 493 (126 257)
Total créances sur l'Etat - Convention 2013		969 750			1 293 000	833 742	459 258	204 800	78 543	843 493 (126 257)

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-06 : Titres de participation

D'une façon générale, les participations de la BCM ne sont pas significatives, et la BCM n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur les entités dans lesquelles elle détient des participations. Elle sont comptabilisées à leur coûts d'acquisition et font l'objet d'examen afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Dans ce cas, une provision pour dépréciation est constatée dans les livres de la Banque Centrale.

Les participations de la BCM se détaillent comme suit :

AC-06 : Titres de participation				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Titres UBAF (Via UBAC)	115 133	79 479	-	194 611
Titres AFREXIMBANK	92 637	640 919	-	733 555
Titres BMCIE	1 107 304	-	-	1 107 304
Titres GIMTEL	81 045	-	-	81 045
Provision sur GIMTEL	(63 815)	-	-	(63 815)
Total des avoirs auprès d'organismes fin. Internat.	1 332 304	720 397	-	2 052 701

Traitement IFRS des titres de participation

Les titres de participations sont traitées comme des instruments financiers selon la norme IAS 39. Spécifiquement, elles représentent des placements dans des instruments de capitaux propres. De ce fait, elles sont évaluées à leur coût d'acquisition que la BCM estime correspondre à la juste valeur en l'absence d'un marché actif.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur qui correspond à la quote-part revenant à la BCM dans les capitaux propres de ces entités. Les variations des justes valeurs sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-06 : Titres de participation (suite)

Ajustements opérés

- L'évaluation des titres de participation au 31 décembre 2017, n'a concerné que les titre Afreximbank et UBAF (participation indirecte à travers la détention des titres UBAC NEDERLAND B.V.). Cette évaluation correspond à la quote-part revenant à la BCM dans les capitaux propres de Afreximbank et UBAF sur la base des états financiers audités au 31 décembre 2017. Les plus-value latentes sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global (OCI).
- En ce qui concerne les titres BMICE, en raison de la non communication des d'états financiers récents et étant donné qu'il s'agit d'une banque nouvellement créée (création en 2015), nous avons retenu le coût historique qui correspond à la part libérée par la BCM dans le capital de la banque magrébine.
- Pour GIMTEL nous avons retenu, la valeur comptable qui correspond au coût d'acquisition diminué de la provision en l'absence de confirmation du pourcentage de participation de la BCM dans le capital de GIMTEL. La valeur de la participation n'est toutefois pas significative.

Part de la BCM dans les capitaux propres de Afreximbank et UBAF (Via UBAC) au 31 décembre 2017											
Entité	Participation initiale		Pourcentage de détention des action par la BCM	Pourcentage de détention des action par la BCM ajusté	CP en devises		Quote part de la BCM dans les CP			Valeur comptable de la participation de la BCM en KMRO	Impact de la réévaluation en KMRO
	Devise	Valeur en devise			Devise	Chiffres en milliers d'UM	Valeur en devise (en milliers d'UM)	Cour de change (Devises/MRO) au 31/12/2017	Convertie en KMRO		
Afreximbank	USD	551 469	0,107%	0,098%	USD	2 124 034	2 075	353,48	733 555	92 637	640 919
UBAF (Via UBAC)	USD	1 608 000	0,146%	0,146%	EUR	316 890	462	421,63	194 611	115 133	79 479
Total									928 167	207 770	720 397

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-07 : Valeurs immobilisées

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation et les immobilisations incorporelles qui sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ainsi que des avances et acomptes sur immobilisations et des charges à étaler au titre de l'engagement de la BCM relatif au déséquilibre du RCRP.

Le détail des valeurs immobilisées se présente comme suit :

AC-07 : Valeurs immobilisées				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Immobilisations Incorporelles	90 868	-	-	90 868
Immobilisations Corporelles	634 090	4 763 860	-	5 397 950
Dépôts et cautionnements	2 018	-	-	2 018
Avances & acomptes versés sur immobilisations	1 245 464	52 553	-	1 298 017
Charges à étaler	3 316 177	(3 316 177)	-	-
Provisions	(294 687)	-	-	(294 687)
Total des valeurs immobilisées	4 993 930	1 500 236	-	6 494 166

Traitement IFRS des valeurs immobilisées :

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée du bien.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-07 : Valeurs immobilisées (suite)

Evaluation des terrains et des immeubles

Dans le cadre de cette étude d'impact IAS/IFRS, la BCM a procédé, à l'expertise de son patrimoine immobilier (terrains et immeubles). Les travaux ont été réalisés un experts immobilier. L'option de la valeur réévaluée du patrimoine immobilier a été retenue dans le cadre de cette étude et l'écart a été ajusté directement en capitaux propres parmi les autres Eléments du Résultat Global (OCI).

Les résultats de cette réévaluation du patrimoine se détaillent comme suit :

Evaluation des Terrains de la BCM au 31 décembre 2017					
Terrain	VCN en KMRO	Valeur intrinsèque estimée par l'expert			Plus value
		Surface (au m ²)	Prix du m ² en MRO	Valeur en KMRO	
Nouakchott	75 239	13 323	160 000	2 131 680	2 475 481
Nouadhibou		5 238	80 000	419 040	
Total	75 239	18 561		2 550 720	2 475 481

Evaluation des Constructions de la BCM au 31 décembre 2017					
Construction	VCN en KMRO	Valeur intrinsèque estimée par l'expert			Plus value
		Valeur à neuf	Vétusté en KMRO	Valeur en KMRO	
Nouakchott	288 191	2 133 370	256 004	1 877 366	2 288 379
Nouadhibou		874 005	174 801	699 204	
Zouerate	83 224	135 777	0	135 777	52 553
Total	371 415	3 143 152	430 805	2 712 347	2 340 932

Annulation des charges à étaler

En IFRS, on comptabilise un actif quant la dépense permet de générer des avantages économiques futurs. L'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au bénéfice de l'entreprise. Le potentiel peut être un potentiel de production qui fait partie des activités opérationnelles de l'entreprise. Il peut également prendre la forme d'une possibilité de conversion en trésorerie ou en équivalents de trésorerie, ou d'une capacité à réduire les sorties de trésorerie, par exemple, lorsqu'un autre processus de production diminue les coûts de production.

En se basant sur ce qui précède, les charges à répartir au titre du redressement de l'équilibre du régime de retraite complémentaire du personnel de la BCM (RCRP-BCM) ne constituent pas un actif et doivent être comptabilisées en charge des exercices correspondants.

S'agissant d'un engagement né en 2008, l'impact financier global du redressement du RCRP a été comptabilisé en charge de l'exercice 2017 pour le 1/10 et le reste soit les 9/10 parmi les résultats reportés engagement au titres des années 2008 à 2016.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-08 : Comptes d'ordre et divers actifs

La rubrique « Comptes d'ordres et divers actifs » comprend essentiellement les avances et prêts accordés au personnel de la banque, les comptes de régularisation actif (dont des avances IDR de MRO 4,7 milliards et des frais de démonétisation de MRO 0,8 milliard) et les avances aux fabricant de billets de banques :

AC-08 : Comptes d'ordre et divers actifs				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Or dans nos caves	-	-	510 442 1	510 442
Régies d'avances	1 040	-	-	1 040
Avances au personnel	4 110 054	(924 481) 2	149 884 3	3 335 457
Débiteurs divers	10 855	-	-	10 855
Compte de régularisation actif	5 888 816	(2 050 984) 4	(179 680) 5	3 658 153
Fabricant de billets de banque	2 352 379	-	-	2 352 379
Total des valeurs immobilisées	12 363 144	(2 975 465)	480 646	9 868 325

Ajustements opérés :

1 Reclassement de l'Or non monétaire de la rubrique Avoirs et placement en or à la rubrique Comptes d'ordre et divers actifs :

Ajustements opérés sur les avoirs et placements en or			
Chiffres en millier de MRO	Balance au 31/12/2017	Reclassement	Balance ajustée 31/12/2017
Or en nos Caves	539 911	510 442	29 469
Encaisse or dans les caves de la BCM	489 917	460 448	29 469
Autres valeurs en caves (pièces commémoratives)	49 848	49 848	-
Autre encaisse argent en nos caves	146	146	-
Or détenu à la BDF	5 098 299	-	5 098 299
Encaisse or en dépôt	5 098 299	-	5 098 299
Total	5 638 210	510 442	5 127 768

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note AC-08 : Comptes d'ordre et divers actifs (suite)

- ② Actualisation des créances sur le personnel initialement octroyées à un taux nul au taux du marché qui est pratiqué par la grande majorité des banques primaires, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires (crédits aux personnels). S'agissant de crédits spécifiques et à très faible risque (crédits aux salariés de la Banque), et compte tenu du grand nombre de lignes de crédit et des maturités y afférentes, nous avons pris comme référence le taux moyen de rendement des bons de trésor mauritaniens des dix dernières années. Le taux d'actualisation retenu est de 5,3%. L'impact de cet ajustement est de MRO (924) millions.
- ③ Reclassement des avances au personnel sur prime du bilan initialement comptabilisées en charges payées d'avance pour MRO 149,9 millions.
- ④ Cet ajustement est l'effet combiné de :
 - l'actualisation des créances sur le personnel au titre des Avances IDR initialement octroyées à un taux nul au taux du marché qui est pratiqué par la grande majorité des banques primaires, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Le taux d'actualisation est de 5,3 %. L'impact de cet ajustement est de MRO (1 155) millions.
 - et le reclassement en charges des frais de démonétisation comptabilisée en actifs pour MRO (896) millions.
- ⑤ Reclassement des intérêts courus non échus dans la rubrique des avoirs et placements en devises pour MRO (29,8) millions et reclassement des avances au personnel sur prime du bilan initialement comptabilisées en charges payées d'avance pour MRO (149,9) millions.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-01 : Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique renferme les billets de banque et monnaies qui ont été mis en circulation par la BCM. Le solde de cette rubrique correspond à la différence entre les billets et monnaies émis et ceux qui se trouvent dans les caisses de la Banque centrale.

PA-01 : Billets et monnaies en circulation				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Billets émis	204 763 800	-	-	204 763 800
Monnaies émises	1 497 656	-	-	1 497 656
Encaisse	(37 811 390)	-	-	(37 811 390)
Total des Billets et monnaies en circulation	168 450 066	-	-	168 450 066

Traitement IFRS des Billets et monnaies en circulation :

Il s'agit d'une rubrique spécifique aux banques centrales qui ont le privilège d'émission des billets de banque et des pièces de monnaie. Le traitement comptable adopté par la BCM dans les comptes suivant les normes locales correspond à la pratique internationale en la matière et de ce fait aucun ajustement n'est porté à cette rubrique.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-02 : Comptes courants et de dépôts

Cette rubrique regroupe notamment le compte courant à vue du Trésor non rémunéré ouvert auprès de la BCM, tenu gratuitement par la banque en vertu de l'article 70 de l'ordonnance N°004/2007 portant statuts de la BCM, les comptes des administrations et des établissements publics, les comptes des banques primaires, les comptes courants du personnel de la BCM ainsi que d'autres comptes de dépôts.

PA-02 : Comptes courants et de dépôts				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Compte courant du Trésor	9 635 528	-	-	9 635 528
Administration, société d'Etat et Ets publics	40 432 285	-	-	40 432 285
Banques et établissements financières	104 223 690	-	-	104 223 690
Comptes courants du personnel	7 145 026	-	-	7 145 026
Autres comptes	30 567	-	-	30 567
Total des Comptes courants et de dépôts	161 467 097	-	-	161 467 097

Traitement IFRS des comptes courants et de dépôts :

Les dépôts en comptes courants sont des passifs financiers inscrits au bilan à leur juste valeur et évalués à la date d'arrêté au coût amorti dont la valeur comptable est présumée avoisiner la juste valeur de ces instruments financiers étant donné qu'ils sont payables à vue. Aucun ajustement n'est opéré au titre de cette rubrique des états financiers.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-03 : Engagements envers le FMI

Cette rubrique enregistre les engagements de la BCM envers le FMI :

PA-03 : Engagements envers le FMI				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Facilités reçues du FMI en DTS				
FMI / FRPC libellé en DTS	96 732	-	-	96 732
FMI / FEC 2010	30 986 189	-	-	30 986 189
FMI / FEC 2017	8 299 872	-	-	8 299 872
Total facilités	39 382 792	-	-	39 382 792
Autres engagements envers le FMI				
Allocations en DTS	30 906 674	-	-	30 906 674
FMI compte n°1 (en MRO)	23 828 414	396 722	-	24 225 136
Titres FMI (en MRO)	31 704 210	527 847	-	32 232 057
FMI compte n°2 (en MRO)	1 721	29	-	1 750
Total des autres engagements envers le FMI	86 441 018	924 598	-	87 365 616
Total Engagements envers le FMI	125 823 811	924 598	-	126 748 409

Traitement IFRS des comptes courants et de dépôts :

① **Facilités reçues du FMI en DTS** : Il s'agit de crédits à caractères spécifiques accordés par le FMI en DTS pour soutenir à moyen terme les pays à faible revenu sous forme de facilité élargie de crédit (FEC) qui constitue une aide financière aux pays qui connaissent des difficultés prolongées de balance des paiements, Ou encore la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) qui permet d'accorder des prêts assortis de faibles taux d'intérêt aux pays à faible revenu.

Malgré que ces crédits sont octroyés à des faibles taux intérêts ou encore des taux nuls, nous n'avons pas revalorisé ces dettes au coût amorti à la clôture de l'exercice 2017 en utilisant un taux d'intérêt au condition de marché, vue le caractère spécifique de ces opérations.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-03 : Engagements envers le FMI

② Autres engagements envers le FMI :

Les autres engagements de la BCM envers le FMI regroupent notamment :

- Les allocations en DTS enregistre la contrepartie des montants cumulés des DTS alloués par le Fonds Monétaire International à la Mauritanie. Ces allocations sont réévaluées à la date de clôture au cours central DTS / MRO. Ce poste n'a subi aucun ajustement.
- Le compte FMI N°1 et le compte Titres FMI enregistrent le montant de la souscription de la Mauritanie au capital du FMI libéré en ouguiya. Ces comptes font l'objet d'actualisation avec le cours DTS / MRO du 30 Avril 2017 communiqué par le FMI dans les états financiers en normes locales. Nous avons réajusté ces comptes en utilisant le cours central DTS / MRO au 31 décembre 2017.

Ajustement de la contrepartie de la souscription au Fonds Monétaire International en UM au 31 décembre 2017						
Libellé	Solde comptable en KMRO (Local)	Solde en SDR	Cours de conversion DTS / MRO au 30/04/2017	Cours de conversion au 31/12/2017	Montant converti en KMRO (IFRS)	Ajustement en KMRO
FMI COMPTE N°1	23 828 414	48 334 269	492,992	501,200	24 225 136	396 722
TITRES FMI	31 704 210	64 309 770	492,992	501,200	32 232 057	527 847
FMI COMPTE N°2	1 721	3 492	492,992	501,200	1 750	29
Total	55 534 344	112 647 531			56 458 943	924 598

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-04 : Engagements envers le FMA

Le solde de cette rubrique correspond à la contre valeur de la souscription au capital du Fonds Monétaire Arabe pour 80 000 DA libérée en ouguiya. Ce montant fait l'objet d'une actualisation annuelle au 30 avril au cours MRO / DA avec la parité 1 DA vaut 3 DTS.

PA-04 : Engagements envers le FMA				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Souscription FMA	118 318	1 970	-	120 288
Total Engagements envers le FMA	118 318	1 970	-	120 288

Traitement IFRS des engagements envers le FMA :

Nous avons réajusté le solde de la rubrique en utilisant le cours central DA / MRO au 31 décembre 2017 (1 DA = 3 DTS) au lieu du cours DTS / MRO du 30 Avril 2017 communiqué par le FMI dans les états financiers en normes locales.

Ajustement de la contrepartie de la souscription au Fonds Monétaire Arabe en UM au 31 décembre 2017						
Libellé	Solde comptable en KMRO (Local)	Solde en DA	Cours de conversion DA / MRO au 30/04/2017	Cours de conversion au 31/12/2017	Montant converti en KMRO (IFRS)	Ajustement en KMRO
Souscription FMA	118 318	80 000	1 478,976	1 503,600	120 288	1 970
Total	118 318	80 000			120 288	1 970

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-05 : Dépôts des banques étrangères

Cette rubrique enregistre les dépôts à terme fixe et prêts, collectés par la BCM auprès de certaines banques et organismes financiers étrangers qui se détaillent comme suit :

PA-05 : Dépôts des banques étrangères				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Dépôt du Saudi Fund for Development	① 106 044 000	-	238 599	106 282 599
Crédit BCM CCCE-AFD en Euro	② 183 148	-	-	183 148
Banque Centrale de Libye - Dépôts en USD	③ { 4 729 724	(481 141)	-	4 248 583
Banque Centrale de Libye - Emprunt en LYD		(177 440)	-	1 637 520
Total des Dépôts des banques étrangères	112 771 832	(658 581)	238 599	112 351 849

Traitement IFRS des dépôts des banques étrangères:

S'agissant de dépôts et emprunts des banques et des institutions financières étrangères ayant des échéanciers de remboursement et des maturités bien définies, nous avons classé ces dettes parmi les passifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

① Dépôt du Fonds Saoudien pour le Développement de USD 300 millions effectué en juin 2015 pour un taux d'intérêt annuel de 3% jugé correspondre aux conditions du marché. Le coût amorti à la clôture correspond à la juste valeur du dépôt d'où aucun ajustement de valeur n'est opéré en IFRS. Le reclassement effectué est relatifs aux ICNE sur ce dépôt présentés dans les comptes locaux au niveau des « Comptes d'ordre et divers passifs »

② Le crédit BCM CCCE présente un encours de EUR 351 867 constitué de plusieurs tirages effectués entre 1989 et 1993 à des taux d'intérêt de 2,5% et 2,75% jugés correspondre aux conditions du marché. Le coût amorti à la clôture de ces emprunts correspond à leur juste valeur au 31 décembre 2017 d'où aucun ajustement de valeur n'est opéré en IFRS.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-05 : Dépôts des banques étrangères

③ Un dépôt de la Banque Centrale de Libye octroyé en 2010 pour une valeur initiale de USD 21,4 millions sans intérêts est dont la valeur inscrite au bilan de la BCM au 31 décembre 2017 est de USD 13,4 millions et un emprunt Libyen sans intérêts, octroyé en 2010, d'une valeur de LYD 7 millions (estimé à USD 5,6 millions) non encore remboursé au 31 décembre 2017.

Nous avons procédé à l'actualisation du dépôts de la Banque Centrale de la Libye et de l'emprunt libyen aux conditions du marché en se basant sur la courbe de taux de rendement du trésor américain au 25/05/2010 pour une période de 10 ans soit un taux de 3,18% ce qui a dégagé un impact de MMRO 659 qui se détaillé comme suit :

Impact sur la valeur du dépôt et de l'emprunt libyen au 31 décembre 2017												
Année d'octroi	Nombre d'années	Chiffres en USD							Chiffres en KMRO			
		Montant initial	Juste valeur à l'octroi	Décote à l'otroi	Part de la décote inscrite en CP	Part de la décote inscrite en Résultat	Impact CP	Impact dettes	Part de la décote inscrite en Résultat	Impact CP	Impact dettes	
Dépôts en USD	2010	15	21 408 730	16 120 500	5 288 230	(3 542 787)	(384 288)	1 745 443	(1 361 155)	(135 838)	616 979	(481 141)
Emprunt en LYD	2010	10	5 600 000	4 094 801	1 505 199	(846 098)	(157 121)	659 101	(501 981)	(55 539)	232 979	(177 440)
Total			27 008 730	20 215 301	6 793 429	(4 388 884)	(541 408)	2 404 544	(1 863 136)	(191 377)	849 958	(658 581)

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-06 : Accords de crédit et de compensation

Ce poste renferme le solde non utilisés des crédits accordés à l'Etat Mauritanien par certains organismes financiers étrangers dont les montants sont destinés au financement de divers projets réalisés en Mauritanie dans le cadre de la coopération entre la Mauritanie et ces organismes ainsi que la situation nette des transactions commerciales entre la Mauritanie et ceux de la région du Maghreb Arabe, à travers le mécanisme des chambres de compensation.

A fin 2017, cette rubrique comprend uniquement le reliquat non utilisé de la ligne de crédit FADES objet d'une convention entre l'Etat Mauritanien et le FADES.

PA-06 : Accords de crédit et de compensation				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Compte Spécial Ligne de crédit FADES	3 296 869	-	-	3 296 869
Total des Accords de crédit et de compensation	3 296 869	-	-	3 296 869

Traitement IFRS des Accords de crédit et de compensation :

Aucun ajustement n'est opéré pour cette rubrique s'agissant de comptes courants qui sont assimilés à des passifs financiers inscrits au bilan à leur juste valeur et évalués à la date d'arrêt au coût amorti dont la valeur comptable est présumée avoisiner la juste valeur de ces instruments financiers étant donné qu'ils sont payables à vue.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-07 : Réserves de réévaluation Or

Les réserves de réévaluation Or enregistrent les écarts de réévaluation des avoirs en or monétaire et du stock d'or non monétaire détenus par la BCM de la date de son acquisition à la date de revalorisation en fin d'exercice en utilisant le dernier fixing de la bourse de Londres.

PA-07 : Réserves de réévaluation Or				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Réserves de réévaluation Or	4 853 497	(4 853 497)	-	-
Total des réserves de réévaluation Or	4 853 497	(4 853 497)	-	-

Traitement IFRS des Réserves de réévaluation Or:

S'agissant essentiellement d'or monétaire, l'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or doit être porté directement dans le résultat de l'exercice.

Nous avons donc procédé à l'annulation de la réserve de réévaluation de l'Or au passifs pour la présenter au capitaux propres pour la réévaluation se rattachant aux exercices antérieurs à 2017 et au résultat pour la réévaluation de l'année 2017 comme suit :

Impact des ajustements IFRS apportés aux réserves de réévaluation Or à fin 2017			
Chiffres en milliers de MRO	Impact global (Solde de la rubrique au 31/12/2017)	Impact CP (Solde de la rubrique au 31/12/2016)	Impact résultat (Variation du solde entre 2017 et 2016)
Réserves de réévaluation Or	4 853 497	4 265 902	587 595

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-08 : Différences de change

Les différences de change présentées aux passifs retracent l'historique des écarts de réévaluation des positions de change en devises de la BCM (les avoirs en devises diminués des engagements de la BCM).

PA-08 : Différences de change				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Différences de change	2 211 574	(2 211 574)	-	-
Total des Différences de change	2 211 574	(2 211 574)	-	-

Traitement IFRS des différences de change :

En IFRS, Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la banque. Les gains ou pertes de change sur les transactions sont constatés, au fur et à mesure, en compte de résultat. Par ailleurs, en fin de journée, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours centraux de change établis par la BCM. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans le compte de résultat, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Nous avons donc procédé à l'annulation des différences de change au passif pour la présenter au capitaux propres pour la réévaluation se rattachant aux exercices antérieurs à 2017 et au résultat pour la réévaluation de l'année 2017 comme suit :

Impact des ajustements IFRS apportés aux différences de change à fin 2017			
Chiffres en milliers de MRO	Impact global (Solde de la rubrique au 31/12/2017)	Impact CP (Solde de la rubrique au 31/12/2016)	Impact résultat (Variation du solde entre 2017 et 2016)
Ecart de réévaluation actif	42 002 527	38 814 663	3 187 864
Ecart de réévaluation passif	(36 682 756)	(32 247 745)	(4 435 012)
Différence de change sur opérations en devises	(3 110 894)	(3 110 894)	-
Autres Différences de change	2 698	2 720	(22)
Total Différences de change	2 211 574	3 458 745	(1 247 170)

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-09 : Comptes d'ordre et divers passifs

Les comptes d'ordre et divers passifs se présentent comme suit :

PA-09 : Comptes d'ordre et divers passifs				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Crediteurs divers	2 745 901	-	-	2 745 901
Retenue de garantie sur Travaux & Marchés	15 170	-	-	15 170
Disposition à payer Paris	9 589	-	-	9 589
Opérations à imputer	13 224	-	-	13 224
Provisions pour risques et charges	1 060 591	-	-	1 060 591
Comptes de régularisation passifs	7 475 289	(397 591)	(238 599)	6 839 099
Total des Comptes d'ordre et divers passifs	11 319 764	(397 591)	(238 599)	6 839 099

- Le poste « créditeurs divers » enregistre principalement des sommes dues à l'Etat et des comptes d'institutions en liquidation.
- Le poste « Comptes de régularisation passifs » enregistre essentiellement les provisions de droits de retraite pour MRO 6 528 millions et les charges à payer pour MRO 725 millions et diverses opérations de régularisations.
- Le poste « Provisions pour risques et charges » correspondent à des pertes probables relatives à des risques bien identifiés ou des charges probables encourues par la BCM.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PA-09 : Comptes d'ordre et divers passifs (suite)

Traitement IFRS des Comptes d'ordre et divers passifs :

Les ajustements opérés pour les comptes d'ordre et divers passifs se rattachent aux opérations suivantes :

- Actualisation des IDR en se basant sur le rapport de l'actuaire indépendant. L'impact de cette actualisation est de MRO 398 millions.

Réajustement de l'IDR sur la base du rapport de l'actuaire			
Chiffres en milliers de MRO	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Solde comptable	6 527 864	6 408 227	119 637
Calcul actuariel	6 130 273	5 854 954	275 319
Ajustement des IDR	(397 591)	(553 273)	155 683
Impact CP au 31/12/2017	(553 273)		
Impact sur le résultat de l'année 2017	155 683		

- Reclassement des ICNE, au 31 décembre 2017, sur le dépôt de USD 300 millions du Fonds Saoudien pour le Développement, des charges à payer présentées parmi « les comptes de régularisation passifs » dans la rubrique « Dépôt des banques étrangères » pour un montant de MRO 238 millions.

A l'exception des deux ajustements précités, aucun autre ajustement n'est opéré pour la rubrique « Comptes d'ordre et divers passifs » s'agissant de sommes exigibles et payables à vue.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note CP : Capitaux propres [CP-01], [CP-02] & [CP-03]

Effet des ajustements sur les capitaux propres						
Chiffres en milliers de MRO	Référence de la note	Référence de l'ajustement	Ajustements du report à nouveau de 2017		Résultat Global de le l'exercice 2017 [CP-03]	
			Report à nouveau [CP -01]	OCI inscrit aux CP [CP -02]	Resultat	OCI
Soldes au 31 décembre 2017			20 888	-	1 117 626	-
Ajustement de la comptabilisation des HTM au cout amorti	AC-02	2	(4 798)	-	1 698	-
Ajustement de la valeur de de la souscription FMI en UM en utilisant le cours DTS à fin 2017	AC-03	4	(2 508 244)	-	3 433 258	-
Ajustement de la valeur des engagements envers le FMI en UM en utilisant le cours DTS à fin 2017	PA-03	5	2 507 131	-	(3 431 729)	-
Revalorisation de la valeur de la souscription FMA en UM à la juste valeur	AC-03	6	-	10 107 929	-	2 347 049
Ajustement de la valeur de de la souscription FMA en UM en utilisant le cours DA à fin 2017	PA-04	7	5 342	-	(7 311)	-
Actualisation de la créance sur l'Etat sans intérêt en utilisant le taux de référence de la créance rémunérée à 4,65 %	AC-04	8	(14 181 262)	-	1 009 427	-
Actualisation de la créance à régulariser en utilisant le taux de référence de la créance rémunérée à 4,65 %	AC-04	9	(9 816 974)	-	1 002 479	-
Actualisation de la créance ORABANK par l'ajustement du taux de crédit de 1,5% à 9%	AC-05	10	(204 800)	-	78 543	-
Ajustement des titres de participation dans AfreximBank et UBAF à la juste valeur	AC-06	11	-	671 307	-	49 091
Réévaluation du patrimoine immobilier (terrains et constructions) à la juste valeur	AC-07	12	-	4 816 413	-	-
Reclassement en charges de la charge à répartir au titre du déséquilibre du RCRP (9/10 en CP et 1/10 en résultat)	AC-07	13	(4 784 559)	-	1 468 382	-
Reclassement en charges des frais de démonétisation comptabilisée en Actifs	AC-08	14	-	-	(895 763)	-
Actualisation des prêts au personnel initialement octroyé à un taux nul au taux de 5,3%	AC-08	15	(1 111 373)	-	186 892	-
Ajustement des avance IDR initialement octroyé à un taux nul au taux de 5,3%	AC-08	16	(1 317 014)	-	161 793	-
Ajustements du dépôt en USD de la Banque Centrale de la Libye sans intérêts en utilisant la méthode du coût amorti	PA-05	18	616 979	-	(135 838)	-
Ajustements des emprunts Libyens en LYD sans intérêts en utilisant la méthode du coût amorti	PA-05	19	232 979	-	(55 539)	-
Affectation des résultats de réévaluation Or sur les capitaux propres et le résultat de l'exercice	PA-07	20	4 265 902	-	587 595	-
Affectation des résultats de réévaluation de change sur les capitaux propres et le résultat de l'exercice	PA-08	21	3 458 745	-	(1 247 170)	-
Actualisation des IDR en sa basant sur le rapport de l'actuaire	PA-09	22	553 273	-	(155 683)	-
Impact total des ajustements			(22 288 674)	15 595 648	2 001 033	2 396 140
Total des Comptes d'ordre et divers passifs			(22 267 786)	15 595 648	3 118 659	2 396 140

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PR-01 : Intérêts des avoirs en devises

Cette rubrique renferme les intérêts générés par le placement des avoirs en devises ou réserves de change :

PR-01 : Intérêts des avoirs en devises				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Intérêts sur placements en devises	2 071 666	-	-	2 071 666
Produits RAMP	326 509	-	-	326 509
Produits du portefeuille Titres	293 411	1 698	-	295 109
Divers intérêts sur avoirs	38 414	-	-	38 414
Total des Intérêts des avoirs en devises	2 730 000	1 698	-	2 731 698

Traitement IFRS des Intérêts des avoirs en devises :

- Les intérêts sur placements en devises sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En effet, le TIE correspond au taux d'intérêt nominal de placement, de ce fait, aucun ajustement sur le produits de cette ligne n' a été opéré.
- Le RAMP est un portefeuille de titres libellés en dollars américains dont la gestion est déléguée à la Banque Mondiale sur la base de contrats de délégation dans le cadre du projet de partenariat RAMP « Reserve Advisory and Management Program ». Ces titres sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, et évalués à la fin de chaque mois à leur valeurs de marché sur la base des (valeurs liquidatives); les plus ou moins-values ainsi constatées sont comptabilisées aux comptes de résultat sur la base des valeurs liquidatives de fin de mois dûment auditées et communiquées par les mandataires de gestion.
- Les produits sur portefeuille titres se scinde en deux catégorie :
 - ✓ des produits sur les obligations BAD classées en HTM pour lesquelles un ajustement est opéré pour leur valorisation au coût amorti d'où l'ajustement de MRO 1 698 mille.
 - ✓ des produits sur des obligations américaines détenues à des fins de transaction classées en actifs financiers à la juste valeur par le résultat est pour lesquels aucun ajustement n'est opéré parce que la banque procède déjà à leur valorisation à la juste valeur dans les comptes en normes locales.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PR-02 : Produits sur marché monétaire

Cette rubrique renferme les intérêts générés par les opérations de pensions livrées:

PR-02 : Produits sur le marché monétaire				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Intérêts sur pension livrée	550	-	-	550
Total des Produits sur le marché monétaire	550	-	-	550

Traitement IFRS des Intérêts des avoirs en devises :

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui correspond au taux nominal.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PR-03 : Produits sur convention BCM - Etat

Les produits sur convention BCM-ETAT regroupent les intérêts de la créance de la BCM sur l'Etat se rattachant à la convention signée en 2013 entre les deux parties, ainsi que les commissions perçues par la banque en rémunération des services rendus dans le cadre de la gestion du fond national des revenus des hydrocarbures régie par la convention de délégation de pouvoir pour la gestion du FNRH signée en 2006 entre le ministère des finances et la BCM .

PR-03 : Produits sur conventions BCM-Etat				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Intérêts sur convention BCM-ETAT	5 444 205	2 011 906	-	7 456 110
Commission de gestion du FNRH	71 514	-	-	-
Total des Produits sur conventions BCM-Etat	5 515 719	2 011 906	-	7 456 110

Traitement IFRS des produits sur convention BCM – Etat :

Les créances doivent être évaluées à la clôture au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) d'où l'ajustement qui correspond à la part dans le résultat de l'actualisation des créances sur l'Etat en utilisant le taux de référence de 4,65 % comme TIE (voir Note **AC-04**).

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PR-04 : Commissions de change

Cette rubrique abrite les commissions prélevées par la BCM en rémunération des opérations bancaires effectuées pour la clientèle qui portent, principalement, sur les transferts et recettes de fonds en devises initiés par l'Etat, les banques et les établissements financiers disposant de comptes bancaires ouverts dans les livres de la BCM ainsi que les commissions réalisées par la BCM sur le change manuel.

PR-04 : Commissions de change				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Commissions de change manuel	114 807	-	-	114 807
Commissions de change opérations en comptes	2 053 845	-	-	2 053 845
Total des Commissions de change	2 168 652	-	-	2 168 652

Traitement IFRS des Commissions de change :

Aucun ajustement IFRS n'est opéré pour la rubrique commissions de change.

Note PR-05 : Produits sur marché de change

Cette rubrique enregistre les produits prélevés sur les intervenants (acheteurs & vendeurs) au marché des changes

PR-05 : Produits sur marché de change				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Produits sur marché de change	2 763 752	-	265 151	3 028 903
Total des Produits sur marché de change	2 763 752	-	265 151	3 028 903

Traitement IFRS des Produits sur marché de change:

Reclassement des retenus de fonds de garantie marché des changes 2017 présentés initialement parmi les Profits hors exploitation en produits sur marché de change. Aucun autre ajustement IFRS n'est opéré pour cette rubrique.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PR-06 : Produits sur gestion des bons de trésor

Cette rubrique est constituée des produits de gestion des Bons du Trésor (BT) et les Bons Islamiques du Trésor (BIT), représentant 0.5% du total des adjudications effectuées au cours de l'année 2017.

PR-06 : Produits sur Gestion des Bons du Trésor				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Produits de Gestion des Bon de Tresor	1 850 800	-	-	1 850 800
Total des Produits sur Gestion des Bons du Trésor	1 850 800	-	-	1 850 800

Traitement IFRS des Produits sur gestion des bons de trésor :

Aucun ajustement IFRS n'est opéré pour la rubrique commissions de change.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PR-07 : Autres produits

Cette rubrique des produits englobe principalement les produits divers tels que les pénalités prélevées sur les banques primaires, les dividendes perçus sur les titres de participation, les reprises de provisions devenues sans objet ou non utilisées ainsi les produits de frais de câbles générés sur l'exécution des transferts sur ordre des banques primaires et autres institutions :

PR-07 : Autres produits				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Pénalités et produits divers	298 448	-	36 459 1	334 906
Reprises sur provisions	93 227	-	-	93 227
Produits sur Frais de câbles	38 378	-	-	38 378
Intérêts sur autres créances	-	427 228 2	-	427 228
Total des Autres produits	430 053	427 228	36 459	893 740

Traitement IFRS des Autres produits :

Les ajustements opérés aux autres produits sont les suivants :

- 1** Reclassement des dividendes de Afreximbank au titre des exercices 2014 et 2015, initialement comptabilisés en Profit hors exploitation pour MRO 36 millions en pénalités et produits divers.
- 2** Création d'une autre catégorie de produits qui enregistre les intérêts des créances octroyées à des taux différents à ceux du marché et qui concerne :
 - La part dans le résultat de l'actualisation de la créance sur ORABANK par l'ajustement du taux de crédit de 1,5 % au taux du marché estimé à 9% pour MRO 78 millions.
 - La part dans le résultat de l'actualisation des prêts au personnel octroyés à un taux nul au taux du marché retenu pour 5,3%. L'impact de cet ajustement est de MRO 187 millions.
 - La part dans le résultat de l'actualisation des Avances IDR initialement octroyées à un taux nul au taux du marché retenu pour 5,3%. L'impact de cet ajustement est de MRO 162 millions.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PR-08 : Gains de change

Cette rubrique enregistre les produits de change réalisés sur les opérations de vente et d'achat de devises.

PR-08 : Gains de change				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Gains de change	254 661	-	-	254 661
Résultat de réévaluation Or	-	587 595	-	587 595
Total des Gains de change	254 661	587 595	-	842 256

Traitement IFRS des gains de change :

L'ajustement opéré aux gains de change concerne le résultat de réévaluation de l'or de se rattachant à l'année 2017 comme indiqué à la note **PA-07** :

Impact des ajustements IFRS apportés aux réserves de réévaluation Or à fin 2017			
Chiffres en milliers de MRO	Impact global (Solde de la rubrique au 31/12/2017)	Impact CP (Solde de la rubrique au 31/12/2016)	Impact résultat (Variation du solde entre 2017 et 2016)
Réserves de réévaluation Or	4 853 497	4 265 902	587 595

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note CH-01 : Entretien de la circulation fiduciaire

Cette rubrique enregistre les charges relatives à l'émission des billets et monnaies émis :

CH-01 : Entretien de la circulation fiduciaire				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Entretien de la circulation fiduciaire	983 533	895 763	-	1 879 296
Total Entretien de la circulation fiduciaire	983 533	895 763	-	1 879 296

Traitement IFRS de l'Entretien de la circulation fiduciaire :

L'ajustement opéré concerne le reclassement en charges des frais de démonétisation comptabilisés initialement en actifs.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note CH-02 : Frais du personnel

Cette rubrique enregistre les salaires et appointements, les indemnités et les primes versées au personnel de la banque, les contributions patronales de base et complémentaires, les dotations d'équipement, les jetons du conseil général et les charges sociales ainsi que les diverses primes d'assurance :

CH-02 : Frais du personnel				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Salaires, indemnités et les primes	4 208 672	-	-	4 208 672
Charges sociales	1 774 720	93 095	-	1 867 814
Frais médicaux	221 973	-	-	221 973
Dotations d'équipement	70 850	-	-	70 850
Formation professionnelle	115 100	-	-	115 100
Jetons de présences - Conseil Général	129 506	-	-	129 506
Droits de congé	384 893	-	-	384 893
Autres charges de personnel	4 190	-	-	4 190
Total des Frais du personnel	6 909 904	93 095	-	7 002 998

Traitement IFRS des frais du personnel :

L'ajustement opéré concerne les éléments suivants :

- Part dans le résultat de l'ajustement du déficit du régime de retraite complémentaire pour la période 2008 -2017 : annulation de la charge comptabilisée par la BCM pour MRO 594 millions et constatation d'une charge représentant le 1/10 du déficit du fonds soit MRO 532 millions d'où une diminution des charges de MRO (62) millions.
- Part dans le résultat de l'actualisation des IDR en sa basant sur le rapport de l'actuaire indépendant. L'impact de cette actualisation sur le résultat de l'exercice 2017 est de MRO 155 millions (Voir note **PA-09**)

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note CH-03 : Frais généraux

Cette rubrique enregistre les frais généraux englobant l'ensemble des frais et dépenses courantes de la banque se rapportant, entre autres, à la maintenance, l'entretien, la location, la consommation d'eau, la publicité, l'électricité, le carburant, aux dons et subventions, aux missions et déplacements, aux frais de la poste et télécommunication ainsi qu'aux frais d'honoraires et d'études :

CH-03 : Frais généraux				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Frais biens meubles et immeubles	167 148	-	-	167 148
Voyage et transport	88 990	-	-	88 990
Fourniture extérieures	585 768	-	-	585 768
Frais de gestion générale	596 851	-	-	596 851
Total des Frais généraux	1 438 757	-	-	1 438 757

Traitement IFRS des frais généraux :

Aucun ajustement IFRS n'est opéré pour la rubrique Frais généraux.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note CH-04 : Frais financiers

Cette rubrique enregistre les charges d'intérêts sur dépôts et emprunts reçus des institutions financières internationales, les frais de gestion du RAMP et les pertes de changes réalisées sur les opérations en monnaies étrangères :

CH-04 : Frais financiers				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Frais Financiers sur Dépôt	3 203 420	191 377	-	3 394 796
Charges RAMP	124 770	-	-	124 770
Frais Financier sur Crédit FMI	26 342	-	-	26 342
Autres interets debiteurs et Taxes divers	110 615	-	-	110 615
Charges convention BCM - CCCE	4 732	-	-	4 732
Frais Porte Feuilles titre BCM	29 089	-	-	29 089
Perte de change	15 393	1 252 953	-	1 268 345
Total des Frais financiers	3 514 359	1 444 330	-	4 958 689

Traitement IFRS des frais financiers :

Les ajustements opérés concernent :

- Frais financiers sur dépôts : part dans le résultat de 2017 de l'actualisation du dépôts de la Banque Centrale de la Libye et de l'emprunt libyen aux conditions de marché en se basant sur la courbe de taux de rendement du trésor américain au 25/05/2010 pour une période de 10 ans soit un taux de 3,18% ce qui a dégagé un impact de MRO 191 millions (voir note **PA-05**):
- Les pertes de change : Impact de la réévaluation des positions de change sur le résultat de l'année 2017 pour MRO (1 247) millions (voir note **PA-08**), de la réévaluation de la valeur de de la souscription FMI en MRO est des engagements FMI en MRO en utilisant le cours DTS établi par la BCM à fin 2017 pour MRO 2 millions (Note **AC-03** et **PA-03**) ainsi que la réévaluation de la valeur de de la souscription FMA en UM en utilisant le cours DA à fin 2017 pour MRO (7) millions (Note **PA-04**).

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note PR-09 : Profits hors exploitation

Cette rubrique enregistre les profits non directement rattachés à l'exploitation ou encore non récurrents :

PR-09 : Profits hors exploitation				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Profits sur Exercices antérieurs	49 705	-	(36 459)	13 246
Profits exceptionnelles	279 872	-	(265 151)	14 721
Total des Profits hors exploitation	329 577	-	(301 610)	27 968

Traitement IFRS des profits hors exploitation :

En IFRS la notion de produits exceptionnels ou extraordinaires n'existe pas. On parle plutôt de produits opérationnels récurrent et non récurrents.

Les ajustements opérés au niveau de cette rubrique concernent :

- Pour les profits sur exercices antérieurs : reclassement des dividendes de Afreximbank au titre des exercices 2014 et 2015 dans la rubrique pour MRO 36 MRO dans la rubrique **PR-07** « Autres produits ».
- Pour les profit exceptionnel :reclassement des retenus de fonds de garantie marché des changes 2017 dans la rubrique **PR-05** « Produits sur marché de change » pour MRO (265) millions.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note CH-05 : Pertes hors exploitation

Cette rubrique enregistre les pertes non directement rattachés à l'exploitation ou encore non récurrents :

CH-05 : Pertes hors exploitation				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Pertes sur Exercices antérieurs	64 862	-	-	64 862
Pertes exceptionnelles	1 409 042	(1 405 794)	-	3 248
Total des Pertes hors exploitation	1 473 904	(1 405 794)	-	68 110

Traitement IFRS des Pertes hors exploitation :

En IFRS la notion de pertes exceptionnelles ou extraordinaires comme pour les produits n'existe pas. On parle plutôt de pertes opérationnelles récurrentes et non récurrentes.

L'ajustement opéré aux pertes exceptionnelles concerne l'annulation du déficit du régime de retraite complémentaire comptabilisé en résultat de l'exercice 2017 pour MRO 1 406 millions.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note OCI : Autre résultat global

Cette rubrique a été créée pour le besoin de la présentation IFRS et enregistre la variation des justes valeurs des actifs disponibles à la vente :

OCI : Autre résultat global				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Participation FMA	-	2 347 049	-	2 347 049
Titres de participation	-	49 091	-	49 091
Total Autre résultat global	-	2 396 140	-	2 396 140

Traitement IFRS des OCI :

Les ajustements opérés concernent :

- La Variation de la juste valeur de la quote-part de la BCM dans le capital du FMA entre 2017 et 2016 en se basant sur les valeurs mathématiques des actions telles qu'elles ressortent des états financiers du FMA au 31 décembre 2017 et 2016.
- La Variation de la juste valeur de la quote-part de la BCM dans le capital de Afreximbank et de UBAF (via UBAC) entre 2017 et 2016 en se basant sur les valeurs mathématiques des actions telles qu'elles ressortent des états financiers des deux institutions au 31 décembre 2017 et 2016.

IV.4. Notes sur les écarts IFRS sur les états financiers de l'exercice 2017

Note sur l'état des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan de la BCM se présentent comme suit au 31 décembre 2017 :

HB : Eléments de l'Hors bilan				
Chiffres en milliers de MRO	Balance au 31/12/2017	Ajustement IFRS	Reclassement IFRS	Balance ajustée 31/12/2017
Actif				
Bons de trésor émis	65 815 227	-	-	65 815 227
Crédits documentaires	6 716 499	-	-	6 716 499
Fonds National des Revenus des Hydrocarbures	26 491 244	-	-	26 491 244
Accords internationaux	14 519 645	-	-	14 519 645
Total actif hors bilan	113 542 615	-	-	113 542 615
Passif				
Bons de trésor	65 815 227	-	-	65 815 227
Crédits documentaires	6 716 499	-	-	6 716 499
Fonds National des Revenus des Hydrocarbures	26 491 244	-	-	26 491 244
Accords internationaux	14 519 645	-	-	14 519 645
Total passif hors bilan	113 542 615	-	-	113 542 615

Traitement IFRS des engagements hors bilan :

Aucun ajustement IFRS na été opéré sur les engagements hors bilan de la BCM



V. Présentation des états financiers proforma IFRS

V. Nouvelle présentation des états financiers IFRS en proforma

Banque Centrale de Mauritanie - Bilan au 31 December 2017 - IFRS	
Chiffres en milliers de MRO	Balance Ajustée au 31/12/2017
Actifs	
Avoirs et placements en or	5 127 768
Avoirs en BBE et comptes de dépôts auprès des banques et institutions financières étrangères	210 791 054
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	59 541 639
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	17 039 169
Droits de tirages spéciaux et créances sur le FMI	65 287 404
Créances sur l'Etat	193 017 474
Créances sur les institutions financières	843 493
Créances sur le personnel	6 918 044
Actifs disponibles à la vente	31 201 623
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 492 148
Autres actifs	2 914 329
Total Actifs	599 174 146

V. Nouvelle présentation des états financiers IFRS en proforma

Banque Centrale de Mauritanie - Bilan au 31 December 2017 - IFRS	
Chiffres en milliers de MRO	Balance Ajustée au 31/12/2017
Passifs	
Billets et monnaies en circulation	168 450 066
Comptes courants et de dépôts	159 481 891
Dépôts et emprunts en devises	112 351 849
Dettes envers le FMI	126 748 409
Dettes envers le FMA	120 288
Provisions pour risques et charges	12 484 579
Autres passifs	3 481 070
Passifs	583 118 152
Capitaux propres	
Capital	200 000
Réserve statutaire	100 000
Réserve facultative	16 913 332
Report à nouveau	-22 267 786
Autres Eléments du Resultat global	15 595 648
Résultat Global l'exercice	5 514 799
Total des capitaux propres	16 055 994
Total du passif et des capitaux propres	599 174 146

V. Nouvelle présentation des états financiers IFRS en proforma

Banque Centrale de Mauritanie - Etat de resultat au 31 Decembre 2017 - Ajustement IFRS	
Chiffres en milliers de MRO	Balance Ajustée au 31/12/2017
Produit net des activités de la BCM	
Produit net d'intérêts	6 682 871
Commissions nettes	7 000 662
Gain ou perte sur instrument financier à la Juste valeur	367 141
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	52 804
Autres produits	342 884
Ecart net de change	-1 013 684
Gains ou pertes sur réévaluation des avoirs en Or	587 595
Total des produits	14 020 273
Charges d'exploitation	
Entretien de la circulation fiduciaire	-1 879 296
Charges du personnel	-7 002 998
Charges générales d'exploitation	-1 438 757
Dotations aux amortissements	-166 187
Dotations nettes aux provisions	-346 266
Autres charges d'exploitation	-68 110
Total des charges	-10 901 614
Résultat de l'exercice	3 118 659

V. Nouvelle présentation des états financiers IFRS en proforma

Banque Centrale de Mauritanie - Etat du résultat global au 31 décembre 2017 - Ajustement IFRS	
Chiffres en milliers de MRO	Balance Ajustée au 31/12/2017
Résultat de l'exercice	3 118 659
Autres Eléments du Resultat global	
Changement de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	2 396 140
Total des Autres Eléments du Resultat global	2 396 140
Résultat global	5 514 799



VI. Etat des ajustements IFRS

VI. Etat des ajustements IFRS

N° de compte	Libellé du compte	Ajustement en MRO			Reference de l'ajustement	Explication
		Débit	Crédit	Balance		
1003XXX	Or non monétaire	510 442 081		510 442 081	1	
1060000	Autre encaisse argent en nos caves		146 141	(146 141)	1	Reclassement de l'or non monétaire en autres actifs
1002011	AUTR.VAL.EN OR EN CAVES		49 847 857	(49 847 857)	1	
1001011	ENCAISSE OR EN NOS CAVES		460 448 082	(460 448 082)	1	
4031000	REPORT A NOUVEAU	4 798 358		4 798 358	2	
7010006	Intérêts/Porteflle.Int.BCM		1 697 525	(1 697 525)	2	Comptabilisation des HTM au cout amorti
1018001	Portefeuille interne BCM		3 100 833	(3 100 833)	2	
101800X	ICNE / Portefeuille interne BCM	29 795 958		29 795 958	3	Reclassement des intérêts courus non échus dans la rubrique des HTM
5703000	PRODUITS A RECEVOIR		29 795 958	(29 795 958)	3	
1041010	FMI SOUSCRIPTION EN UM	925 014 024		925 014 024	4	Ajustement de la valeur de de la souscription FMI en UM en utilisant le cours DTS à fin 2017
4031000	REPORT A NOUVEAU	2 508 244 312		2 508 244 312	4	
REVAL	Résultat de réévaluation de change		3 433 258 336	(3 433 258 336)	4	
REVAL	Résultat de réévaluation de change	3 431 729 488		3 431 729 488	5	
4031000	REPORT A NOUVEAU		2 507 131 383	(2 507 131 383)	5	Ajustement de la valeur des engagements envers le FMI en UM en utilisant le cours DTS à fin 2017
3042000	F.M.I. COMPTE N: 1		396 722 103	(396 722 103)	5	
3042010	TITRES FMI		527 847 216	(527 847 216)	5	
3043000	F.M.I. COMPTE N: 2.		28 786	(28 786)	5	
1021301	Souscrip.RIM capital FMA	12 454 978 284		12 454 978 284	6	Revalorisation de la valeur de la souscription FMA en UM à la juste valeur
OCI CP	Autre résultat global (OCI) inscrit aux CP		10 107 928 976	(10 107 928 976)	6	
OCI 1	Autre résultat global - AFS		2 347 049 308	(2 347 049 308)	6	
REVAL	Résultat de réévaluation de change	7 311 434		7 311 434	7	
3044000	COMPTE COURANT FMA		1 969 892	(1 969 892)	7	Ajustement de la valeur de de la souscription FMA en UM en utilisant le cours DA à fin 2017
4031000	REPORT A NOUVEAU		5 341 542	(5 341 542)	7	

Comptes nouvellement créés

VI. Etat des ajustements IFRS

N° de compte	Libellé du compte	Ajustement en MRO			Reference de l'ajustement	Explication
		Débit	Crédit	Balance		
4031000	REPORT A NOUVEAU	14 181 261 791		14 181 261 791	8	Ajustement de la créance de l'Etat sans intérêt
7042001	INT.CONVENT.DE L'ETAT		1 009 426 741	(1 009 426 741)	8	
1272001	Créances Etat Conv.2013		13 171 835 049	(13 171 835 049)	8	
4031000	REPORT A NOUVEAU	9 816 974 098		9 816 974 098	9	Ajustement de la créance à régulariser
7042001	INT.CONVENT.DE L'ETAT		1 002 479 105	(1 002 479 105)	9	
1271130	CREANC.SUR ETAT A REGULARISER		8 814 494 993	(8 814 494 993)	9	
4031000	REPORT A NOUVEAU	204 800 458		204 800 458	10	Ajustement de la créance ORABANK
704300X	Intérêts sur autres créances		78 542 959	(78 542 959)	10	
1401002	PRET BCM A ORABANK		126 257 499	(126 257 499)	10	
4101001	Titres participat. UBAF	79 478 663		79 478 663	11	Ajustement des titres de participation dans AfreximBank et UBAF à la juste valeur
4101002	Titres de part.AFREXIM BK	640 918 598		640 918 598	11	
OCI CP	Autre résultat global (OCI) inscrit aux CP		671 306 725	(671 306 725)	11	
OCI 1	Autre résultat global - AFS		49 090 536	(49 090 536)	11	
4121000	TERRAINS	2 475 481 180		2 475 481 180	12	Ajustement des terrains et constructions de la BCM à la Juste Valeur en se basant sur le rapport de l'expert immobilier
4122000	CONSTRUCTIONS	2 288 378 663		2 288 378 663	12	
4129300	IMOB. EN COURS D'ACQUISIT	52 552 896		52 552 896	12	
OCI CP	Autre résultat global (OCI) inscrit aux CP		4 816 412 739	(4 816 412 739)	12	
4031000	REPORT A NOUVEAU	4 784 559 005		4 784 559 005	13	Ajustement du déficit du régime de retraite complémentaire pour la période 2008 -2017 : 1/10 en charge de l'exercice 2017 et le reste en capitaux propres (résultats reportés)
6211300	RETRAITE DU PERSONNEL	531 617 667		531 617 667	13	
8001500	PERTES EXPTIONNELLES		1 405 794 095	(1 405 794 095)	13	
4120500	CHARGES EXC A ETALER		3 316 176 672	(3 316 176 672)	13	
6211300	RETRAITE DU PERSONNEL		594 205 905	(594 205 905)	13	
6004010	FRAIS FUDIC.BILLETTS BK	895 762 760		895 762 760	14	Annulation des frais de démonétisation comptabilisée en Actifs
5702801	Frais de démonétisation billets de banque et pièces de monnaie type 2004		895 762 760	(895 762 760)	14	

Comptes nouvellement créés

VI. Etat des ajustements IFRS

N° de compte	Libellé du compte	Ajustement en MRO			Reference de l'ajustement	Explication
		Débit	Crédit	Balance		
4031000	REPORT A NOUVEAU	1 111 372 947		1 111 372 947	15	
704300X	Intérêts sur autres créances		186 892 067	(186 892 067)	15	Ajustement des créances sur le personnel
5110000	Engagement du personnel		924 480 880	(924 480 880)	15	
4031000	REPORT A NOUVEAU	1 317 014 220		1 317 014 220	16	
704300X	Intérêts sur autres créances		161 793 308	(161 793 308)	16	Ajustement des créances sur le personnel
5702301	Avance sur I.D.R		1 155 220 913	(1 155 220 913)	16	Avance IDR
5114004	ACPTÉ/PRIME(BIL.RENDEMENT	149 883 637		149 883 637	17	Reclassement des avances au personnel sur
5702300	CHARGES PAYEES D'AVANCE		149 883 637	(149 883 637)	17	prime du bilan
3032503	BANQUE CENTRALE DE LIBYE	481 141 153		481 141 153	18	Ajustements du dépôt en USD de la Banque
6271109	Frais.F./Dépôt.M.Fin.RAS	135 838 018		135 838 018	18	Centrale de la Libye sans intérêts en utilisant
4031000	REPORT A NOUVEAU		616 979 171	(616 979 171)	18	la méthode du coût amorti
3032501	BANQUE CENTRALE LIBYE	177 440 216		177 440 216	19	Ajustements des emprunts Libyens en LYD
6271109	Frais.F./Dépôt.M.Fin.RAS	55 538 980		55 538 980	19	sans intérêts en utilisant la méthode du coût
4031000	REPORT A NOUVEAU		232 979 196	(232 979 196)	19	amorti
4041000	RES.SPEC.REEV.AVOIRS OR	4 853 496 584		4 853 496 584	20	Affectation des résultats de réévaluation Or
79XXXXX	Résultat de réévaluation de l'Or		587 594 701	(587 594 701)	20	sur les capitaux propres et le résultat de
4031000	REPORT A NOUVEAU		4 265 901 884	(4 265 901 884)	20	l'exercice
4050001	ECART DE REEVALUATION ACTIF	42 002 527 159		42 002 527 159	21	
4051010	DIFF DE CHANGE RELLE	2 697 806		2 697 806	21	
REVAL	Résultat de réévaluation de change	1 247 170 340		1 247 170 340	21	Affectation des résultats de réévaluation de
4050002	ECART DE REEVALUATION PASSIF		36 682 756 301	(36 682 756 301)	21	change sur les capitaux propres et le résultat
4051000	DIF. CHGE S/OP EN DEVICES		3 110 894 455	(3 110 894 455)	21	de l'exercice
4031000	REPORT A NOUVEAU		3 458 744 548	(3 458 744 548)	21	

Comptes nouvellement créés

VI. Etat des ajustements IFRS

N° de compte	Libellé du compte	Ajustement en MRO			Reference de l'ajustement	Explication
		Débit	Crédit	Balance		
5603001	PROV.DROITS RETRAITE	397 590 637		397 590 637	22	
6211300	RETRAITE DU PERSONNEL	155 682 796		155 682 796	22	Ajustement de l'actuaire sur les IDR
4031000	REPORT A NOUVEAU		553 273 434	(553 273 434)	22	
5603000	CHARGE A PAYER	238 599 000		238 599 000	23	Réaffectation des ICNE sur Dépôts MFRAS
3030307	Dép.M.Finances Royaume A.S		238 599 000	(238 599 000)	23	
8001400	PROFITS S/EXERCI.ANTERI.	36 458 659		36 458 659	24	Reclassement des Dividendes de Afrexim Bank au titres des exercices 2014 et 2015
7067001	DIVID/TITR.AFREXIMBANK		36 458 659	(36 458 659)	24	
8001600	PROFITS EXEPTIONNELS	265 151 018		265 151 018	25	Reclassement des retenus de fonds de garantie marché des changes 2017 en produits sur marché de change
7064300	PRODUITS/MARCH.CHANG.MRO		265 151 018	(265 151 018)	25	



VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

L'adoption par la BCM du référentiel international IAS/IFRS aura un impact significatif sur le processus d'élaboration de ses états financiers ainsi que l'information financière elle-même. Les principaux défis pourraient concerner :

- La définition de la stratégie de passage : Mise en conformité du système actuel ou Refonte totale du système
 - ✓ **Mise en conformité du système actuel** : Analyse de l'existant, Recensement des divergences, Plan de convergence, Elaboration du référentiel, Adaptation et mise en conformité, Tests de quantification des effets, Bilan d'ouverture N-1, Bilan de clôture N, formation et vulgarisation.
 - ✓ **Refonte totale du système** : Adoption du référentiel international, Abandon de l'ancien système et Migration vers le nouveau système comptable IFRS, formation et vulgarisation.

Quelque soit l'approche retenue, il faut éliminer toutes les divergences entre le référentiel local et référentiel international.

- L'évaluation des alternatives de la transition incluant notamment la récupération de l'information historique.
- L'identification et la gestion des principaux changements des principes comptables ainsi que les exigences en matière de refonte du format des états financiers et des informations complémentaires.
- L'identification et la gestion des principaux impacts sur le système d'information dont les sources et le traitement des données requises notamment les informations sur les transactions à l'origine (Base des données IFRS).
- L'identification et la mise en place des nouvelles procédures de contrôles internes en relation avec le nouveau système comptable.
- La mise en œuvre des actions de formation nécessaires.
- La mise en place d'une période de « Paralell run ».
- La mise en œuvre opérationnelle et la documentation du projet.

Nous présentons dans les sections suivantes les recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS par la BCM incluant les aspects suivants:

- Contexte, exigences, atouts et entraves.
- Equipe du projet.
- Approche.
- Calendrier.

VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

Contexte, exigences,
atouts et entraves

Equipe du projet

Approche

Calendrier

Contexte

- La BCM planifie d'appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) à ses états financiers.
- La BCM prépare actuellement ses états financiers selon les principes comptables mauritaniennes. Dans le cadre d'un projet dédié, la BCM aura à développer le modèle des états financiers requis, à former le personnel requis et à déployer avec succès les normes IFRS dans la Banque.
- La BCM doit s'engager pour le succès de ce projet et doit affecter les ressources humaines nécessaires à travailler main dans la main avec le consultant IFRS choisi pour la réalisation de son projet. Cela contribuera dans une large mesure à la transition réussie de la BCM vers les IFRS en termes de connaissance approfondie des activités de la Banque que la direction financière et son personnel apporteront, ainsi que des avantages à tirer du transfert des connaissances du consultant IFRS.

Exigences de l'adoption des IFRS

- L'exercice de conversion des états financiers de la BCM aux normes IFRS nécessiterait, entre autres, une analyse approfondie des différences entre les normes mauritaniennes et les IFRS applicables et une identification des exigences et ajustements IFRS supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour retraiter les chiffres présentés en IFRS.
- La BCM souhaite préparer ses premiers états financiers conformément aux normes IFRS. À cet égard, la Banque doit appliquer et respecter les exigences de la norme IFRS 1 «Première adoption des normes internationales d'information financière»:
 - ✓ pour ses premiers états financiers IFRS; et
 - ✓ chaque rapport financier intermédiaire, le cas échéant, qu'il présente conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire, pour une partie de la période couverte par ses premiers états financiers IFRS.

VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

Contexte, exigences, atouts et entraves

Equipe du projet

Approche

Calendrier

Les dates clés de la conversion des états financiers de la BCM en IFRS sont les suivantes:

01.01. Année 1

31.12. Année 1

31.12. Année 2

Date de transition en IFRS

1^{ère} année comparative IFRS

1^{ère} année d'adoption des IFRS



Atouts favorisant l'adoption des IFRS

- Existence de principes comptables fondamentaux au niveau du PCM (prudence, permanence des méthodes, prééminence de la réalité sur l'apparence, importance relative...).
- L'expérience de mise en œuvre de projets de quantification IFRS sur la base des états financiers 2010 et 2017.
- Les actions de formations IFRS au profit des cadres de la direction financière.
- Non complexité des opérations financières de la BCM (absence d'instruments financiers complexes: opérations de couvertures, dérivés...).

VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

**Contexte, exigences,
atouts et entraves**

Equipe du projet

Approche

Calendrier

Les entraves à l'adoption des IFRS

- Organe en charge de la normalisation comptable (le Conseil National de la Comptabilité) non opérationnel d'où l'absence de mise à jour du PCM et l'absence de normes sectorielles inspirée des IFRS.
- Formation académique en IFRS inexistante ou très limitée.
- Complexité des concepts clés et de normes IFRS: Juste valeur, Complexité des traitements,...
- Absence éventuelle des informations historiques des transactions (conditions du marché au jour de la transaction d'origine, conventions...).
- Logistique en place et coût de passage: adaptation du système d'information, formations spécifiques, coût de l'assistance externe, coût de l'équipe du projet...

VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

Contexte, exigences,
atouts et entraves

Equipe du projet

Approche

Calendrier

- Projet à mener par la direction financière de la BCM.
- Implication graduelle de l'ensemble des acteurs de la BCM.
- Présentation aux différents organes de Gouvernance de la BCM.
- Compte tenu des complexités techniques du projet, une assistance externe est exigée (consultant IFRS).
- Recours à des experts externes sur les sujets spécifiques (expertise actuarielle ou immobilière,...).
- Mise en place les outils garantissant le lancement et le suivi du projet incluant la gouvernance du projet, le planning, le budget, les ressources, le périmètre et les livrables, le reporting et la gestion des risques.

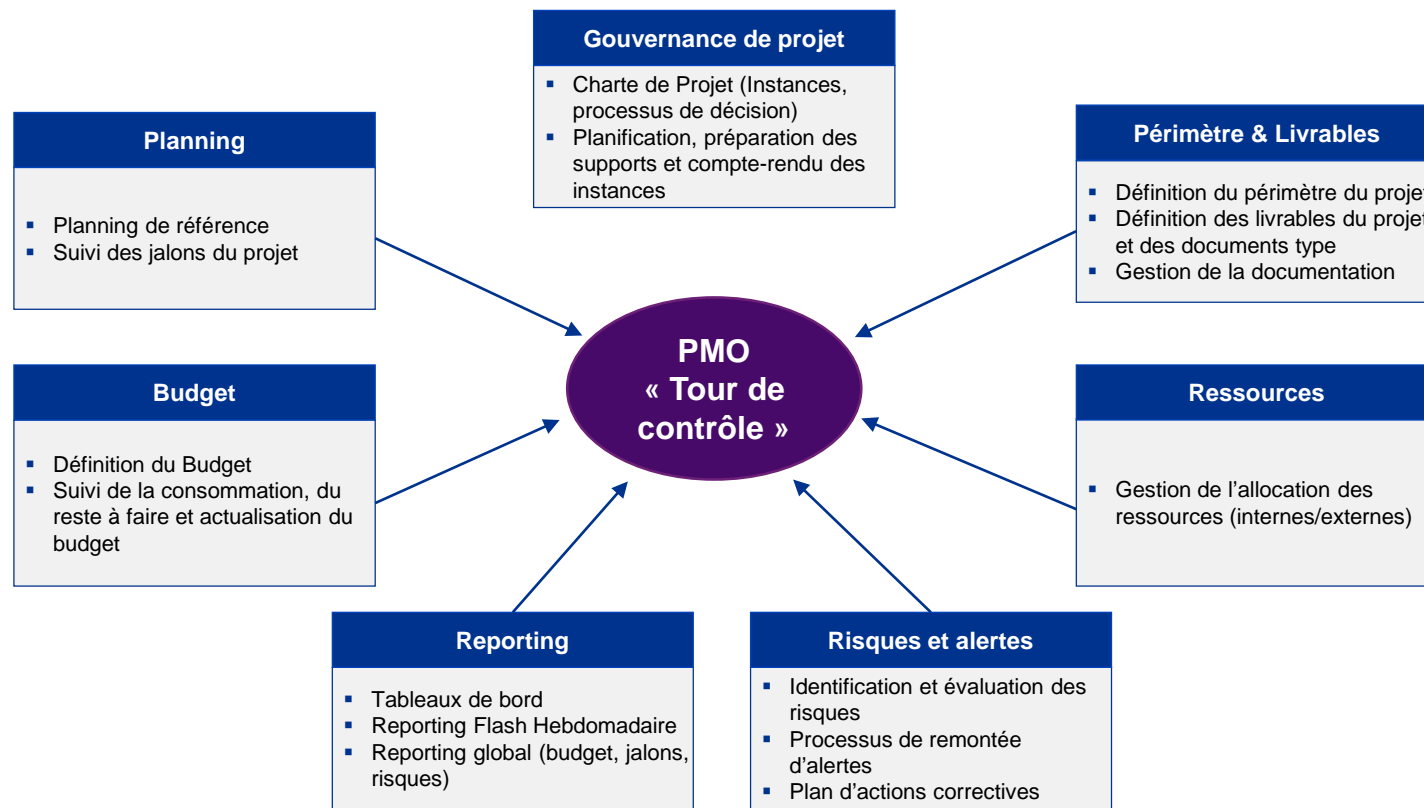
VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

Contexte, exigences, atouts et entraves

Equipe du projet

Approche

Calendrier



VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

Contexte, exigences,
atouts et entraves

Equipe du projet

Approche

Calendrier

Phase 1: Évaluation des impacts sur la comptabilité et sur les états financiers et identification des écarts

Dans cette première étape du processus d'adoption des IFRS, la BCM devrait de concert avec le consultant IFRS :

- Analyser de manière détaillée le principe comptable et les règles d'évaluation et de présentation appliqués à chaque élément des états financiers de la Banque.
- Identifier les différences entre la comptabilité actuelle et les IAS/IFRS pour préparer une analyse d'impact de l'adoption des IFRS. Sur la base de cette analyse, la BCM devrait identifier les principales différences entre la comptabilité actuelle et les IFRS, et donner une indication de l'effort de conversion relatif à chaque élément des états financiers.
- Rechercher et analyser des alternatives comptables lorsque des décisions doivent être prises par la direction financière de la BCM et approuvées par le gouvernement de la Banque. Cette analyse est propice à la prise de décisions en connaissance de cause lors de la rédaction des méthodes comptables IFRS de la BCM.
- Préparer l'évaluation des écarts : à ce niveau la BCM décidera sur les sujets importants liés à la conversion en IFRS des états financiers tels que:
 - ✓ Les méthodes comptables alternatives,
 - ✓ Le pour et le contre de chaque alternative (valeur réévaluée des immobilisation par exemple,...).
 - ✓ Les interprétations de l'application des IFRS.

Lorsque des méthodes comptables alternatives pour un élément des états financiers sont autorisées, la direction financière et le gouvernement de la Banque auront à décider du choix de la solution à traduire dans la convention comptable IFRS de la BCM.

VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

Contexte, exigences,
atouts et entraves

Equipe du projet

Approche

Calendrier

Phase 2: Rédaction des méthodes comptables IFRS

- La BCM procédera au cours de cette étape à l'élaboration des méthodes comptables IFRS de concert avec le consultant IFRS. Ces méthodes doivent couvrir le cadre conceptuel et les principes de comptabilisation, évaluation et présentation de tous les éléments des états financiers.
- Le référentiel comptable arrêté doit être soumis à l'approbation du conseil général de la Banque.

VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

Contexte, exigences,
atouts et entraves

Equipe du projet

Approche

Calendrier

Phase 3: Préparation de la situation financière d'ouverture en IFRS

Cette étape implique la préparation d'un bilan d'ouverture à la date de transition aux IFRS, soit le 1^{er} janvier de la première année de l'application du référentiel IFRS. La BCM conservera la responsabilité et la propriété des chiffres sous-jacents, le consultant IFRS devrait fournir des conseils techniques dans la préparation des états financiers IFRS par:

- La collecte et la validation des données : lorsque les conventions et pratiques comptables en vigueur diffèrent des IFRS, le consultant IFRS coordonnera la collecte des données pertinentes dans la mesure où ces données sont nécessaires à l'adoption de la convention comptable IFRS. L'implication du personnel financier et comptable de la BCM est essentielle à cette étape du processus d'adoption des IFRS.
- La proposition de conseils sur la quantification des différences entre les chiffres présentés par la BCM au 1er janvier de la première année et les chiffres correspondants tels que déterminés en vertu des IFRS.
- La proposition de conseils sur la comptabilisation des ajustements au 1^{er} janvier de la première année d'application des IFRS lors de l'établissement des états financiers afin de garantir la conformité avec normes IFRS.
- La proposition de conseils sur la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition.

VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

Contexte, exigences,
atouts et entraves

Equipe du projet

Approche

Calendrier

Phase 4: Préparation des états financiers comparatifs IFRS

Cette étape implique la préparation d'un état de la situation financière au 31 décembre de la première année, d'un état du résultat global, d'un état des flux de trésorerie et d'un état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date. Tandis que la BCM conserve la responsabilité et la propriété des chiffres sous-jacents, le consultant IFRS devrait assister dans la préparation de ces états financiers à travers :

- La collecte et validation des données: lorsque les conventions et pratiques comptables en vigueur diffèrent des IFRS, le consultant IFRS coordonnera la collecte des données pertinentes dans la mesure où ces données sont nécessaires à l'adoption des normes IFRS. L'implication du personnel financier et comptable de la BCM est aussi essentielle à cette étape du processus d'adoption des IFRS.
- Des conseils sur la quantification des différences entre les chiffres présentés dans les états financiers locaux au 31 décembre de la première année et les chiffres correspondants déterminés en vertu des IFRS.
- Des conseils sur la comptabilisation des ajustements résultants des états financiers de la BCM au 31 décembre de la première année lors de l'établissement des états financiers IFRS afin de garantir la conformité avec les normes IFRS.
- Des conseils sur la préparation de l'état de la situation financière au 31 décembre de la première année et de l'état du résultat global, de l'état des variations des capitaux propres et de l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date.

VII. Recommandations pour une éventuelle adoption des IFRS

Contexte, exigences, atouts et entraves

Equipe du projet

Approche

Calendrier

Le tableau ci-dessous donne un calendrier indicatif pour l'achèvement des principales phases de la conversion aux IFRS.

Etape	Description	Temps estimé
Planification	Planification du projet, atelier avec le consultant IFRS, constitution de l'équipe	2 semaines
Phase 1	Identification des gaps et évaluation des impacts sur les états financiers.	2 semaines
Phase 2	Elaboration des principes et manuel comptables	4 à 6 semaines
Phase 3	Préparation de la situation financière d'ouverture en IFRS	10 semaines
Phase 4	Préparation des états financiers comparatifs IFRS	
Formation	Séances de formation et ateliers	2 semaines

- La réussite du projet et le respect du temps estimé ci-dessus dépend essentiellement des hypothèses suivantes:
 - a) Disponibilité des informations nécessaires à la conversion dans les délais raisonnables.
 - b) Engagement des premiers responsables du projet.
- Le lancement du projet de conversion IFRS dépendrait aussi de l'existence d'un système d'information au standard international. Le projet de conversion de la BCM pourrait être planifié concomitamment avec la concrétisation du schéma directeur du système d'information de la Banque et notamment la mise en place d'une solution Global Banking. Dans l'attente de la réalisation du projet de conversion, nous recommandons à la Banque de procéder à une quantification IFRS annuelle de ses états financiers.



kpmg.com/socialmedia



kpmg.com/app

© 2018 F.M.B.Z. KPMG Tunisie, a Tunisian firm & Member firms of the KPMG network of independent firms are affiliated with KPMG International. KPMG International provides no services to clients. No member firm has any authority to obligate or bind KPMG International or any other member firm vis-a-vis third parties, nor does KPMG International have any such authority to obligate or bind any member firm. All rights reserved.

The KPMG name, logo and are registered trademarks or trademarks of KPMG International.